COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

REUNION DU 17 FEVRIER 2017

Pages

- Ouverture de la séance du 17 février 2017 sous la présidence de M. Pierre Camani, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne 1

- Désignation du secrétaire de séance 1

- Approbation du procès-verbal de la session du 18 novembre 2016 consacrée à la Décision Modificative n°2 de 2016 (rapport n° 8001) 1

- Intervention du Président sur les Orientations budgétaires 2017 2

- Présentation du rapport d'orientations budgétaires 2017 (rapport n°9002) par M. Dézalos, et débats 7

- rapport n° 8002 sur la modification de dénomination et de composition des commissions du Conseil départemental 21

- rapport n° 8003 sur la modification du règlement intérieur 21

- Présentation du rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable, (rapport n° 4001) par Mme Gargowitsch 22

- rapport n° 3001 sur le projet de décret modifiant le décret 2008-645 du 30 juin 2008 – Etablissement public foncier (EPF) Poitou-Charentes 27

- rapport n° 9001 sur les observations définitives de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine relatives à la gestion du Département de Lot-et-Garonne pour les exercices 2010 et suivants 28

- rapport d'orientations budgétaires pour 2017 (n°9002) 33

- examen de la motion déposée par le groupe de la majorité départementale 35

- Diaporama n°1 relatif aux orientations budgétaires 2017 37

- Diaporama n° 2 relatif au rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable présenté par M. Del Arco Aguirre 43

- Diaporama n°3 relatif aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes Nouvelle-Aquitaine sur la gestion du Département de Lot-et-Garonne pour les exercices 2010 et suivants 50

TABLE DES INTERVENTIONS

Intervenants	*Pages*
M. Pierre CAMANI *Président du Conseil départemental*	1 à 7, 19 à 20, 21, 26, 28 à 30, 31, 32, 33, 34, 35
M. Bernard BARRAL	26
M. Jacques BILIRIT	13 à 14, 27, 35
Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT	28
Mme BRICARD Nathalie	11 à 13
M. Marcel CALMETTE	17, 26
M. Pierre CHOLLET	16, 30
M. Christian DEZALOS	7 à 10, 17
Mme Laurence DUCOS	34
Mme Sophie GARGOWITSCH	22, 26
M. Raymond GIRARDI	14 à 16
Mme Baya KHERKHACH	33
M. Guillaume LEPERS	10 à 11, 18, 21, 30, 32, 33, 34, 35
M. Alain MERLY	18
Mme Marie-France SALLES	25, 31, 32
Mme Patricia SUPPI	35
M. Jacques DEL ARCO AGUIRRE	22 à 25

2

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGTÉTAIRES 2017

SÉANCE DU VENDREDI 17 FÉVRIER 2017

La séance est ouverte à 9 heures 45 sous la présidence de M. Pierre CAMANI, Président du Conseil départemental de Lot-et-Garonne.

Étaient présents : MM. BARRAL Bernard, BILIRIT Jacques, BOCQUET Christophe, Mme BONFANTI-DOSSAT Christine, M. BORDERIE Jacques, Mme BORDERIE Sophie, M. BORIE Daniel, Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence, Mme BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, CONSTANS Rémi , COSTES Pierre, DEZALOS Christian, Mme DHELIAS Danièle, M. DREUIL Jean, Mmes DUCOS Laurence, GARGOWITSCH Sophie, M. GIRARDI Raymond, Mmes GONZATO-ROQUES Christine, HAURE-TROCHON Caroline, JOFFROY Catherine, KHERKHACH Baya, LABIT Marie, M. LACOMBE Nicolas, Mmes LALAURIE Line, LAMY Laurence, LAURENT Françoise, M. LEPERS Guillaume, Mme MAILLOU Émilie, MM. MASSET Michel, MERLY Alain, Mmes PAILLARES Marylène, SALLES Marie-France, SUPPI Patricia, TONIN Valérie, VIDAL Hélène.

Absents excusés : ***M. DELBREL Christian (a donné pouvoir à Mme BRICARD),***
M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à Mme BORDERIE),
M. MOGA Jean-Pierre (a donné pouvoir à Mme LALAURIE).

M. le PRÉSIDENT. – Mes Chers Collègues, je vais vous demander de prendre place pour démarrer nos travaux. Je constate que le quorum est largement atteint. Il m'appartient de désigner un ou une secrétaire de séance.

Mme Clémence Brandolin-Robert est désignée secrétaire de séance.

Je déclare ouverte la session.

Au préalable, je voudrais saluer la présence de Mme Annie Oger, notre payeur départemental, qui a décidé de faire valoir ses droits à la retraite. Je la remercie pour sa rigueur, son écoute et son grand sens de l'intérêt général. Ces dernières années, nos services ont travaillé en étroite collaboration avec vous et, permettez-moi de le souligner, en très bonne intelligence. Merci encore, et bonne et heureuse retraite. *(Applaudissements)*

RAPPORT N° 8001

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONSACREE A LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2016

RAPPORTEUR *:* M. le PRÉSIDENT. - Nous devons adopter le compte rendu de la session précédente relative à la DM2 de 2016. Je suppose que, comme d'habitude, vous l'avez tous lu minutieusement. S'il y a des observations, nous les prendrons en compte. Je considère qu'il est adopté. Je vous remercie.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Par ailleurs, Messieurs les Présidents de groupe, je vous invite à déposer les éventuelles motions que vous souhaitez soumettre à l'Assemblée. Je n'en vois pas dans les rangs de l'opposition, et du groupe de la Dynamique citoyenne mais j'en vois une dans les rangs de la majorité départementale.

Mes Chers Collègues, plusieurs dossiers importants sont inscrits à l'ordre du jour en marge du débat d'orientations budgétaires. Ce dernier constitue l'élément central de notre session aujourd'hui, car il dresse le bilan de l'action écoulée et trace les perspectives pour l'année 2017 et les suivantes, dans un contexte toujours aussi difficile pour notre département comme pour l'ensemble des départements de France et plus particulièrement pour les plus ruraux.

Sans trop m'attarder sur le contexte économique et politique, je voudrais rappeler que l'année 2017 sera celle des grands rendez-vous électoraux.

Les Français seront prochainement invités à comparer et confronter les programmes des candidats retenus pour concourir à l'élection Présidentielle. Chacun se prononcera ensuite en conscience.

Parce que nous sommes des élus du Département, notre positionnement sera rendu public. Au-delà de nos sensibilités et de nos divergences, je souhaite que chacun soit attentif à ce que le candidat de son choix prenne en considération les attentes spécifiques de nos territoires ruraux et la place de la collectivité départementale.

Car la France ne se réduit pas à ses métropoles et à ses centres urbains. Une part déterminante de son âme et de son dynamisme trouve bien sa source dans cette ruralité vivante et entreprenante qui caractérise si bien le Lot-et-Garonne.

Ce débat intervient dans un contexte particulier avec une situation économique qui se redresse lentement et avec l'amoncellement de nuages à l'international avec le Brexit, l'élection de Donald Trump aux États-Unis et la montée des populismes partout en Europe.

En France, des indicateurs positifs confirment que nous sommes sur la bonne voie du redressement économique.

La consommation a redémarré en 2016. À titre d'exemple, l'investissement des ménages sur le logement a été marqué par une hausse pour la première fois depuis 2008, gommant ainsi les années de crise.

L'investissement des entreprises a, lui, connu un fort rebond. Le climat des affaires, reflet du moral des chefs d'entreprise, est au plus haut dans l'industrie depuis l'été 2011.

Les comptes de la Sécurité sociale sont repassés à l'équilibre. Il faut remonter loin dans le passé pour ne pas entendre parler du fameux « trou sans fond de la Sécu » ! Plus globalement, notre déficit public a enregistré un net recul.

La baisse du nombre de défaillances d'entreprises traduit, par effet de miroir, la reprise des créations d'emplois dans le secteur privé (240 000 en un an et demi), ainsi qu'une diminution sensible du nombre de personnes au chômage, y compris dans notre département.

Ces signaux encourageants, incontestables, soulignent une tendance de fond, mais les faiblesses de notre économie grippent encore le moteur.

C'est dire combien le combat pour la réindustrialisation de notre pays est primordial.

Mes Chers Collègues, cette année encore, notre collectivité subira une nouvelle réduction des concours financiers de l'État, qui affectera principalement la dotation globale de fonctionnement.

En 2017, pour le Département de Lot-et-Garonne, cette seule dotation sera amputée de 4,5 millions d'euros pour atteindre -16 millions par rapport à 2013 : désormais, nos recettes sont inférieures de 16 millions par an par rapport à 2013 sur cette seule dotation, la DGF. Globalement, la perte cumulée sur la période entre 2013 et 2017 représentera plus de 35 millions d'euros.

À ce manque à gagner s'ajoutent, cette année, les impacts liés aux transferts de compétences inscrits dans la loi NOTRe et la mise en œuvre de nouvelles mesures issues de la loi de Finances. Celles-ci prévoient notamment des ajustements à la baisse de compensations octroyées par l'État telle que celle instaurée en 2011 à la suite de la réforme de la taxe professionnelle, dont le montant était resté invariable depuis. Le rapport présente clairement le détail de ces modifications, de la même façon qu'il précise que le Département bénéficiera du versement exceptionnel, d'un montant de 1,3 million d'euros, au titre du fonds d'urgence mis en place par le Gouvernement pour les Départements confrontés à de sérieuses difficultés.

Manifestement, nous n'avons pas été entendus et nous sommes loin des 20 millions demandés… J'y reviendrai.

Ces difficultés, vous le savez, proviennent principalement de la charge croissante et surtout de la non-compensation des allocations individuelles de solidarité. Si leur progression au regard des années précédentes s'est ralentie en 2016, leur évolution se poursuit néanmoins à un rythme soutenu.

Je veux citer deux chiffres extraits du rapport que vous avez sous les yeux. Ils illustrent à eux seuls la charge que représentent pour notre budget les dépenses sociales.

Le premier correspond au montant par habitant affecté aux dépenses de solidarité par le Département de Lot-et-Garonne, en comparaison avec celui des autres Départements de la même strate démographique (c'est-à-dire les départements compris entre 300 et 400 000 habitants). La somme est de 632 € pour le Lot-et-Garonne alors que la moyenne s'élève à 565 €. Cette différence est historique. Elle existait avant notre arrivée pour les raisons que vous connaissez tous : pauvreté et vieillissement.

Le second chiffre correspond au montant global des compensations que l'État aurait dû nous verser entre 2008 et 2016 pour la compensation des allocations de solidarité. Celui-ci vaut la bagatelle de 410 millions d'euros, c'est-à-dire quasiment le montant annuel du budget total du Département ! Pour 2017, ce reste à charge a été évalué à 47,2 millions d'euros pour les trois seules prestations de solidarité. Conjugué à la baisse des dotations de l'État citée précédemment, l'exercice devient impossible.

Aujourd'hui, l'absence de solution entraîne nos finances dans le rouge, et ce, malgré nos efforts et la qualité de notre gestion reconnus, notamment, par la Chambre régionale des comptes. Nous aurons l'occasion d'y revenir en détail ultérieurement, mais les conclusions de la Chambre régionale des comptes confirment en effet notre analyse de l'origine des difficultés financières structurelles de notre collectivité, que les nombreuses mesures de rationalisation prises depuis des années et renforcées par la mise en place des préconisations de la commission de refondation ne suffiront pas à surmonter.

Les magistrats saluent les effets des actions conduites par la collectivité en matière de gestion financière, notant par exemple que notre volume d'investissement reste proche de la moyenne de la strate (195 € par habitant contre 197 €), et que la structure de la dette est saine avec un coût de dette peu élevé (3,2 % en 2014), sans produit toxique et surtout « sans aucune échéance supérieure à la capacité d'autofinancement brut des derniers exercices ».

En matière de gestion du personnel, les magistrats prennent acte du choix de la collectivité de s'engager dans un processus de stabilisation des dépenses de personnel d'ici 2018, qui devrait entraîner une réduction de l'effectif de 5 %, en rappelant également que les dépenses de personnel du Conseil départemental sont très largement inférieures aux moyennes de la strate.

En ce qui concerne les remarques de la Chambre régionale vis-à-vis de notre politique de soutien au développement de l'activité et à l'aménagement du territoire, conditions nécessaires à la création d'emplois locaux, j'assume entièrement les mesures prises à cet effet : avances remboursables, soutien à la création du Center Parcs, à la modernisation des thermes de Casteljaloux ou au développement du réseau Wimax. C'est en effet grâce à ce type d'investissement ou de soutien que nous créerons les richesses indispensables à la modernisation de notre département, ainsi qu'au renforcement de la solidarité locale vis-à-vis des publics les plus fragiles. C'est également le prix à payer pour que le Lot-et-Garonne ne soit pas à la remorque des métropoles bordelaise et toulousaine, mais sache, tout au contraire, tirer profit de sa position centrale, à mi-distance de ces deux ensembles urbains.

Mais la Chambre régionale des comptes note bien que ces efforts et ces ambitions sont aujourd'hui anéantis par le poids croissant des AIS (allocations individuelles de solidarité) et la diminution des dotations de l'État.

Nous nous trouvons donc dans une impasse. Pour autant, je me refuse à ce que nous restions simples spectateurs de notre propre asphyxie financière. C'est pourquoi, je vous ferai, au terme de mon propos, des propositions concrètes pour sortir de cette situation.

Il y a urgence, car il n'est pas concevable que notre Département, comme les Départements ruraux en général, soit demain paralysé et empêché d'agir au service des Lot-et-Garonnais. Car avec un budget de plus de 400 millions d'euros, le Département est un acteur majeur et un moteur du développement du Lot-et-Garonne, et je vais vous en rappeler quelques lignes.

L'année 2016 fut celle de la mise en œuvre de la loi NOTRe et de la refondation de nos politiques. Toutes les sensibilités de cette Assemblée ont été associées à ce travail délicat, mais nécessaire. Même si des postures publiques sont parfois entrées en contradiction avec des positions prises dans le cadre de la commission ad hoc, je ne retiens que l'essentiel, à savoir un consensus partagé sur tous les bancs de cet hémicycle autour de quelques grandes orientations.

Au lieu de nous complaire dans le pessimisme, nous avons pris le parti, à la faveur de la réforme territoriale, de redéfinir nos modes d'intervention et d'adapter notre action aux nouveaux besoins locaux. C'est cette approche rénovée que nous déployons y compris dans les domaines de compétences que la loi nous réserve de manière exclusive.

C'est le cas, par exemple, dans le secteur social avec des mesures fortes telles que l'adoption récente du schéma de l'autonomie et des premières préconisations issues du groupe de travail relatif à la juste attribution des prestations sociales et à leur contrôle. Les conclusions définitives de ce chantier, ouvert à l'automne, seront rendues à l'occasion du vote du budget.

En évoquant nos missions de solidarité, je veux saluer une nouvelle fois le travail accompli par tous les agents de la direction du Développement social, confrontés au quotidien aux difficultés de nos concitoyens. Aux agents exerçant au CMS de Montanou, que j'ai rencontrés le 31 janvier alors qu'ils réintégraient leurs locaux réaménagés ainsi qu'à leurs collègues, je veux adresser, en votre nom, tous nos encouragements.

Nous voulons aussi continuer à offrir à nos jeunes collégiens et à leurs professeurs les meilleures conditions d'enseignement. Nous ne relâcherons pas nos efforts en faveur de la modernisation de nos collèges.

Nous nous attacherons à généraliser l'opération *« Du 47 dans nos assiettes »*, dont l'objet est de proposer aux élèves une alimentation de qualité à base de produits locaux. Cette démarche correspond à une exigence nouvelle de sécurité et de bien-être alimentaire. Une exigence de qualité et de proximité aussi, avec la volonté, à terme, de généraliser, par l'incitation, notre opération aux écoles primaires, aux établissements sanitaires et sociaux, aux EHPAD, aux hôpitaux, bref à tous les établissements publics. Nous envisageons ainsi de créer un écosystème favorable à notre agriculture de qualité et de proximité.

À l'heure où nos populations réclament non pas moins de service public, mais un service public plus efficace et performant, nous n'avons pas l'intention de baisser pavillon et de renoncer à porter le développement de notre territoire.

En matière de sécurité par exemple, vous connaissez nos deux terrains d'action : d'une part, les casernes de gendarmerie, qui font l'objet d'un plan de rénovation dont nous sommes à l'initiative, en lien avec une société spécialisée ; d'autre part, le service départemental d'incendie et de secours, qui verra cette année la mise en route du second plan pluriannuel d'investissements.

Enfin, dans le cadre de nos compétences propres, nous avons la volonté d'investir dans les infrastructures routières. Et les projets sont nombreux, vous le savez : RN 21, Pont et Barreau de Camelat, rocade de Marmande, Pont du Mas, pour ne citer que les plus importants financièrement.

À travers ces illustrations, je veux rappeler le rôle irremplaçable qui est le nôtre auprès des Lot-et-Garonnais. Nous avons tout à la fois l'ambition de cultiver cette relation de proximité et d'innover dans la mise en œuvre de nos politiques publiques. Il ne s'agit pas de courir après la mode, mais d'anticiper les changements et de tirer parti des évolutions, notamment technologiques, pour mieux rendre service à nos concitoyens.

C'est dans cette optique que, dès 2009, nous avons mis en place un dispositif, en lien avec les acteurs concernés, pour lutter contre la désertification médicale. Joël Hocquelet était à Angers, il y a quelques jours, à l'invitation de l'Observatoire national de l'action sociale, pour exposer les grandes lignes de cette démarche quasiment unique en France.

C'est dans ce même esprit que nous avons pris à bras-le-corps les enjeux de l'aménagement numérique de notre département. Nous sommes totalement engagés, dans le cadre du syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique, sur deux fronts : la montée en débit, solution immédiate d'attente avant le déploiement progressif et complet de la fibre optique.

Le numérique est l'horizon de ce siècle. Il ouvre des perspectives de développement que nous ne soupçonnons pas encore. Aussi, le Département s'est attaché à fédérer l'ensemble des acteurs de la filière pour créer, à Agen, un Campus numérique, appelé à devenir le moteur de la transition numérique en Lot-et-Garonne. Il y a une semaine, en présence du Président de Région, Alain Rousset, nous posions les fondations de ce magnifique outil, qui a vocation à fédérer les initiatives privées, mais aussi les agglomérations et les communautés de communes.

Autre grand projet qui mobilise, grâce à notre initiative, les acteurs économiques locaux : le Center Parcs, qui ouvrira une nouvelle ère du tourisme dans le département à partir de 2020. Hier, plus de 200 chefs d'entreprises ont participé à la réunion que nous avions organisée avec le groupe Pierre et Vacances et les chambres consulaires, pour faire en sorte d'aider les entreprises du bâtiment et des travaux publics du Lot-et-Garonne à concourir, par le biais de groupement d'entreprises, à la réalisation de ce grand chantier.

Ces projets constituent des moteurs de notre attractivité et des vitrines de notre département. Ils nous éviteront, j'en suis persuadé, l'écueil de certains territoires ruraux qui n'ont pas su prendre le tournant de la modernité.

À travers tous ces exemples, vous pourrez constater que l'action du Département produit un effet levier considérable, qui favorise l'aboutissement de nombreux projets. Dans un contexte où l'argent public se fait plus rare, notre volonté est de rendre nos interventions encore plus cohérentes et efficaces.

Dans cette perspective, je vous propose de bâtir une nouvelle politique contractuelle avec les communes, les intercommunalités et les acteurs socio-économiques, pour identifier et prioriser ensemble les besoins de chaque territoire en les adaptant à nos capacités.

L'objectif consiste à faire en sorte que les aides départementales soient ainsi fléchées sur des priorités partagées et définies localement. La question a été abordée lundi dernier lors de la conférence des territoires que j'avais réunie ici même.

Chers collègues, vous le voyez, les idées et les projets ne manquent pas. Mais, demain, pourrons-nous conserver les moyens de nos ambitions ?

Vous connaissez l'origine de nos difficultés et les raisons de leur aggravation. Nous n'avons jamais cherché à les masquer ou à les éluder. Bien au contraire, nous les avons affrontées en réduisant nos champs d'intervention et en mettant en œuvre une gestion plus exigeante de nos dépenses de personnel. Des éléments chiffrés, incontestables, relevés par des organismes indépendants, en sont la preuve. Nous avons également, depuis 2008, considérablement diminué le train de vie de la collectivité.

Mais aujourd'hui, l'absence de compensation suffisante par l'État du paiement des allocations de solidarité nationale nous met dans une situation inextricable.

Certes, depuis cinq ans, le Gouvernement a beaucoup fait pour réintroduire de la justice entre les Départements les plus riches et ceux qui ont moins, avec la péréquation mise en place par le Gouvernement Valls en 2013. Mais le compte n'y est pas.

Notre département, comme tous ceux qui ont un caractère rural, n'a pas les mêmes ressources que les départements littoraux et urbains, beaucoup plus aisés sur le plan financier, car disposant de recettes dynamiques. Nos spécificités rurales et nos fragilités sociales doivent enfin être prises en compte à leur juste mesure.

Christian Dézalos, Vice-Président en charge des finances, nous détaillera dans quelques minutes cet état de fait devenu insupportable.

Je l'ai dit à Madame le Préfet, notamment à l'occasion de nos vœux conjoints il y a quelques semaines ; je l'ai dit, il y a quelques jours, au collaborateur du Premier ministre après lui avoir écrit : je prendrai mes responsabilités. Je l'exprime aujourd'hui avec force : je refuse de faire assumer par les Lot-et-Garonnais une augmentation importante de la fiscalité, pour pallier la défaillance de l'État qui n'assume pas ses responsabilités depuis quinze ans.

Aujourd'hui, pour assurer le simple équilibre de notre budget, une augmentation de 30 % de notre fiscalité sur le foncier bâti serait nécessaire. Seule une augmentation de 50 % de cette même taxe nous permettrait de restaurer la capacité d'investissement nécessaire pour réaliser tous les grands projets d'infrastructures que j'ai cités précédemment.

Aujourd'hui, je dis à l'État : cela suffit !

Nous sommes dans une impasse, due à la cécité de l'État qui est incapable d'agir efficacement et de manière adaptée envers les Départements en grandes difficultés, et due à la cécité de l'ADF, qui n'a pas su saisir la main tendue par le Gouvernement sur la recentralisation du RSA.

Malgré les mesures drastiques que nous avons prises, l'exercice est impossible. Je vous

propose donc, afin d'équilibrer notre budget, de ne répondre à nos obligations de solidarité nationale qu'à la seule hauteur de l'engagement de l'État : en clair, faire la grève du financement des allocations de solidarité nationale.

Concrètement, sans dotation exceptionnelle de l'État, nous ne paierons pas, en 2017, cinq mensualités à la CAF pour rembourser le RSA. Cela représente 21 millions d'euros.

Il ne s'agit pas pour nous de stigmatiser une quelconque prestation de solidarité nationale ; nous utilisons le seul levier dont nous disposons. C'est un défi ! Et je compte solliciter les Présidents de Départements ruraux qui connaissent les mêmes difficultés pour les inciter à agir de la sorte.

Je compte aussi que, toute sensibilité politique confondue, nous parlions d'une même voix. J'en appellerai également à la mobilisation des Lot-et-Garonnais et des forces vives de notre territoire.

Mes Chers Collègues, je suis un homme de dialogue et de consensus. Mais s'il faut aller au combat pour faire respecter les intérêts du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais, soyez assurés que je n'hésite pas à engager le bras de fer et à mener avec conviction et détermination ce combat juste et légitime.

Mesdames, Messieurs, vous connaissez mon tempérament et mon attachement farouche au Lot-et-Garonne et à l'institution départementale. Je crois en son avenir et en sa capacité à porter une vision ambitieuse de notre développement.

Le Prix Nobel de littérature, Albert Camus, écrivait : *« Au milieu de l'hiver, je découvris que subsistait en moi un invincible été. »* C'est pourquoi, malgré les nuages qui s'amoncellent, regardons l'été qui vient et, ensemble, défendons notre Département de Lot-et-Garonne !

Je vous remercie de votre attention et je donne la parole à M. Dézalos.

(présentation d'un diaporama p.37)

M. DÉZALOS. – Merci, Monsieur le Président. Mes Chers Collègues, au risque d'être un peu redondant, je vais rappeler la difficulté majeure à laquelle nous sommes confrontés et que le Président vient d'évoquer : celle d'équilibrer le budget alors que la progression des dépenses de fonctionnement est bien plus dynamique que celle des recettes. Je vais appuyer ce propos par des diapositives.

L'effet de ciseaux, qui est redouté, s'accentue de façon progressive pour aboutir inéluctablement à un déficit structurel et donc à une situation financière préoccupante. Il faut dénoncer cet affaiblissement des marges de manœuvre budgétaires et rappeler les efforts de gestion et d'intervention que nous sommes contraints de faire.

Il faut aussi rappeler le contexte, sur lequel vient d'insister le Président et que connaît un nombre croissant de départements, plus particulièrement de départements ruraux. Depuis des années, beaucoup de collectivités ont vu leurs efforts d'économie annihilés par les conséquences des transferts de pouvoir financier de l'État, plus particulièrement ceux relatifs à l'aide sociale. Vous voyez ce qu'était le reste à charge en 2008 pour les trois prestations : il représentait à peu près 24 millions. Je vous rappelle qu'à l'origine de ces transferts de compétences, le principe de la compensation intégrale par l'État était posé. Mais au fil des ans, vous voyez combien le reste à charge s'est alourdi, au point de représenter aujourd'hui des sommes cumulées jusqu'à 450 millions d'euros, soit l'équivalent du budget.

En outre, au-delà de l'accroissement cumulatif des charges transférées, les Départements ont perdu progressivement une part importante de leurs ressources. La réforme fiscale de 2010, qui a supprimé la taxe professionnelle, a privé les collectivités, en particulier la nôtre, de cette taxe, puis, plus récemment, il y a eu la contribution au redressement des comptes publics, avec une diminution sensible

de la DGF. Encore dernièrement, nous perdons l'une des rares recettes dynamiques, la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), soit une perte de 25 points suite au transfert de la compétence transport à la Région.

Si l'État a reconnu ces difficultés financières des Départements depuis 2013, il a apporté certes un soutien, mais ce soutien est insuffisant. Il a apporté un soutien à travers un fonds de compensation ou péréquation, deux plus exactement, à travers aussi un fonds de solidarité et des fonds d'urgence. Ces interventions de l'État ne sont absolument pas à la hauteur du problème posé.

Des dépenses sociales rigides, très peu maîtrisables, en forte progression, et des recettes encore moins maîtrisables et qui sont en baisse régulière mettent donc les Départements en double contrainte et les conduisent à devoir résoudre une équation quasi insoluble.

Progressivement, le niveau d'épargne s'est réduit, jusqu'à en devenir insuffisant pour assurer l'équilibre budgétaire minimum obligatoire. L'érosion du fonds de roulement est inéluctable, et l'impasse budgétaire inévitable dans cette trajectoire.

C'est pourquoi nous avons engagé, depuis plusieurs années, un véritable programme d'économies au niveau du fonctionnement. D'ailleurs, ces efforts ont été mis en avant par la Chambre régionale des comptes dans son récent rapport, dont il sera question tout à l'heure, sur l'examen des comptes de la collectivité entre 2010 et 2014. Vous avez sous les yeux quelques-unes des observations faites par la Chambre régionale des comptes. Elle dit que le Département a procédé à plusieurs changements au cours de la période, en vue d'agir sur les dépenses compressibles. Je crois qu'il est important d'avoir cette reconnaissance de la Chambre régionale des comptes sur les efforts qui ont été effectués, par exemple à travers la renégociation des contrats informatiques, la remise à plat de la politique d'achat public, par différents contrats, par la centralisation du recrutement des bureaux de contrôle agréé (pour les vérifications périodiques des installations techniques), par la révision des services et des méthodes de travail, par le suivi des dépenses de déplacement et des missions des agents (avec des baisses constatées sur la période)… Bref, tout cela a été souligné par la Chambre régionale des comptes. Notre collectivité n'est donc pas restée inerte. Confrontée à la difficulté que nous rappelions, elle a fait ce qu'il convenait d'amorcer en termes d'économies de fonctionnement.

Les efforts se traduisent par une progression des dépenses de fonctionnement inférieure à 2 %, soit une évolution véritablement faible depuis 2015. Entre 2015 et 2016, ces dépenses n'auront augmenté que de 6,5 millions, dont 4 millions sont orientés sur les dépenses sociales, les frais d'hébergement et les allocations. Le solde concerne les frais de personnel, qui sont emportés par les mesures Gouvernementales sur la majoration du point d'indice, sur l'application de la nouvelle bonification indiciaire, sur la revalorisation des carrières… Tout cela a des conséquences financières, bien entendu, que doivent supporter les collectivités, comme tracé dans nos comptes.

En ce qui concerne l'exercice 2017, le budget sera construit suivant la même trajectoire, en s'attachant à observer les préconisations qui ont été formulées par les membres de la commission de redéfinition des politiques départementales. Je rappelle brièvement ces préconisations, dont vous avez déjà eu connaissance en plusieurs occasions. La première est de continuer à réduire les moyens de fonctionnement des services, comme nous le faisons depuis ces dernières années, avec une diminution de l'ordre de 2 % qui est attendue et avec un effort supplémentaire sur le budget Cabinet, qui baissera de 5 %.

On affirme aussi des efforts de maîtrise des dépenses de personnel, avec l'objectif – difficile à atteindre, il ne faut pas se le cacher, mais qui est confirmé – de stabiliser les dépenses de personnel à l'horizon 2018. Mais je le redis, ces efforts sont contrariés par différentes mesures réglementaires (sur le point d'indice, sur la modernisation des parcours professionnels et des carrières, etc.). Vous voyez les conséquences : 680 000 € pour la seule évolution du point d'indice ; 1,2 million sur la démarche de modernisation des parcours… Bref, tout cela pèse évidemment dans les budgets.

La troisième préconisation est importante, car il faut assurer les acteurs de ce territoire qu'ils continuent d'être soutenus par le Département, notamment le tissu associatif culturel et sportif. Le choix a été fait de maintenir les subventions dans ces deux secteurs à un niveau proche de 4 millions. Ce n'est pas rien.

Une autre préconisation vise à prioriser nos interventions dans les secteurs de compétence obligatoire, dans un recentrage des dépenses qui est opéré depuis l'an dernier et qui trouvera sa pleine mesure en 2017 ; c'est inéluctable. Comme on peut le constater sur différents chiffres, je rappelle que le Département est un de ceux qui intervient le plus fortement en dehors des compétences obligatoires, et que c'est même une caractéristique de ce Département, qui est toujours intervenu très largement auprès de tous les acteurs départementaux au nom de la solidarité territoriale, qu'ils soient institutionnels ou économiques. C'est donc sur ce secteur qu'il faut sans doute repositionner un peu les choses.

S'agissant de la contribution au financement de l'aéroport, la préconisation de la commission de refondation est de poursuivre ce financement jusqu'à l'achèvement de la LGV Tours-Bordeaux, cet été. Faudra-t-il s'arrêter strictement à cette date ou bien prolonger le financement jusqu'à la fin de la DSP (délégation de service public) ? Cette question importante donnera sans doute lieu à discussion. Je vous rappelle que le Département intervient à hauteur de plus de 2 millions d'euros annuellement pour soutenir l'équilibre d'exploitation de la ligne Agen-Paris.

Une autre préconisation est de réévaluer le niveau d'intervention du Département dans le financement du SDIS. La réévaluation, à hauteur de 2 %, a été négociée ou discutée en tout cas avec les responsables du SDIS par le Président du Conseil départemental. Pour rappel, le contingent du SDIS, d'un peu plus de 15 millions, s'ajoute à la participation du Département au programme de réhabilitation des casernes.

Ensuite, nous rappelons l'objectif de maintenir un niveau d'investissement autour de 50 millions et de limiter l'évolution de la dette à 10 millions d'euros. Vous voyez, dans le calendrier, les perspectives sur les années 2017 et 2018 et notamment une accumulation de programmes en 2018, même si vous savez que l'exécution des différents projets d'investissement prend souvent plus de temps que le calendrier initialement retenu. Vous voyez que les infrastructures constituent la part la plus importante dans ces engagements d'investissement, mais que figurent aussi des priorités pour les collèges et des opérations ponctuelles et importantes pour la dynamique et le développement du département, comme le Center Parcs, le numérique et les solidarités territoriales de façon plus générale.

Deux dispositions importantes, que le Président a rappelées, sont des options fortes, mises évidemment au débat. D'abord, une proposition, qui a fait jusqu'à présent l'unanimité au sein de la commission de refondation, est de ne pas recourir au levier fiscal, pour ne pas faire supporter aux Lot-et-Garonnais des impacts financiers d'une politique qui relève de l'échelon national, de la solidarité nationale. Ce serait la huitième année consécutive que le levier fiscal ne serait pas actionné. Deuxièmement, la progression continue des dépenses sociales, avec 4 millions de hausse, suit deux facteurs identifiés : l'accueil des mineurs non accompagnés et les impacts de la loi d'adaptation de la société au vieillissement. On a parlé du reste à charge des allocations individuelles, très élevé : 57 millions d'euros (un peu plus de 25 millions pour le seul RSA). Au regard de la préconisation qui a été formulée à l'unanimité par les membres de la commission de la refondation, la collectivité s'engagerait à construire son budget sur la base de la seule compensation intégrale des dépenses du RSA par l'État. C'est là une option forte, qui est mise au débat de ce matin.

C'est un appel, c'est même un cri d'alarme qui est lancé auprès de l'État, pour que chacun des candidats dans cette période électorale, qui aspirent à exercer des responsabilités au niveau national, se détermine là-dessus. Il est important de rappeler combien nous attendons que soient reconnues l'utilité et la pertinence de l'échelon départemental. Le Département est un acteur incontournable dans la prise en charge et le développement des solidarités humaines et territoriales,

encore faut-il qu'on nous laisse les moyens financiers pour agir !

Jusqu'à présent, nous avons répondu aux obligations récurrentes en matière d'aide sociale, et nous avons continué, alors que nos ressources s'effondraient, à soutenir des projets territoriaux, de plus en plus nombreux. Pour cela, nous avons été obligés de repenser la construction de nos budgets, en ajustant nos dépenses à nos recettes ; c'est ainsi que nous avons œuvré à la redéfinition des interventions départementales et à la planification des programmes d'investissement.

Nous avons été contraints, ces dernières années, de ne plus faire qu'en fonction de nos moyens ; nous nous sommes adaptés et, aujourd'hui, nous poussons cette logique à son paroxysme. Nous ne pouvons plus faire qu'en fonction de nos moyens, sans pénaliser les Lot-et-Garonnais et en continuant de les soutenir.

Nous vous proposons donc de répondre à nos obligations de solidarité nationale uniquement en fonction de nos réelles capacités financières et surtout à hauteur de l'engagement de l'État. Nous manifesterions ainsi, purement et simplement, notre refus de l'asphyxie financière dont nous sommes victimes, comme la plupart des autres Départements. Merci pour votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je vais maintenant donner la parole aux Présidents de groupe.

M. LEPERS. – Mes Chers Collègues, Monsieur le Président, nous n'avons aucune envie de tirer sur l'ambulance. C'est inutile, c'est contreproductif, et ce n'est pas la stature que nous avons depuis que nous sommes élus. J'avais utilisé, l'an dernier, une métaphore sur les finances du Département qui vous avait déplu. Je l'avais comparé au Titanic, naviguant inévitablement vers l'iceberg. Au regard des orientations budgétaires que vous nous présentez ce matin, je crois que nous pouvons le dire : ça y est, nous venons de heurter l'iceberg, et le choc est violent.

Un indicateur illustre le début du naufrage : pour la première fois, l'épargne nette du Département serait négative. C'est l'avenir même de notre collectivité qui est en jeu.

Nous savons que le Lot-et-Garonne n'est pas un cas isolé, et nous en connaissons les raisons ; nous les avons d'ailleurs évoquées ensemble, récemment, en commission de refondation : une progression des dépenses sociales toujours dynamique, corrélée à une augmentation du reste à charge de la collectivité ; une réduction des dotations de l'État, plus forte encore cette année ; l'échec des négociations sur la renationalisation du RSA.

À cette incertitude financière s'ajoute l'incertitude politique d'échéances Présidentielles, dont dépendra l'avenir institutionnel des Départements.

Mais ce qui m'inquiète le plus, c'est la déconnexion de votre discours avec cette situation. Je vous le dis en toute franchise, parce que ce discours est en contradiction avec les échanges que nous pouvons avoir et avec la situation financière de la collectivité. Que vous souhaitiez poursuivre les politiques départementales et engager des projets me semble juste, parce que nous ne devons pas abandonner. Mais le rapport d'orientations budgétaires que vous nous présentez me semble aller bien au-delà. Vous continuez d'annoncer de grands projets d'infrastructures, comme la déviation de Marmande, la déviation de Casteljaloux, le Pont du Mas… sans jamais avancer d'échéancier.

Vous présentez un programme pluriannuel d'investissements totalement irréaliste, qui prévoit près de 70 millions d'euros d'investissements en 2018 alors même que nous avons touché le fond en 2016 et que nos finances sont exsangues. Vous voulez investir 30 millions l'an prochain dans les infrastructures alors que vous avez été à peine capables d'en investir 16 millions l'an dernier.

Monsieur le Président, vous avez enfin commencé à tenir un discours de vérité sur les finances du Département. Tenez-le jusqu'au bout. Dites aux Lot-et-Garonnais que vous n'êtes pas

certain de tenir vos engagements sur les projets d'infrastructures. Dites-leur qu'il faudra encore renoncer à des politiques départementales en 2017. Dites-leur qu'ils ne pourront plus compter sur le Département comme ils le faisaient auparavant. Je crois que les Lot-et-Garonnais méritent cette franchise.

Je ne développerai pas plus sur les orientations budgétaires, car je crois avoir dit l'essentiel. Et je ne juge pas utile de revenir sur le poids des divergences que nous connaissons toujours et qui m'attireraient encore une fois l'accusation de radoter.

Un mot rapidement sur le rapport de la Chambre régionale des comptes : nous y trouvons évidemment la confirmation d'un certain nombre de nos griefs à l'encontre de la majorité ; et je suis certain qu'elle y trouvera, pour sa part, des motifs de satisfaction. Je note simplement qu'il aura fallu attendre cette session pour connaître le taux d'absentéisme des agents, que nous demandons depuis deux ans.

Pour conclure, je vous réaffirme la forte inquiétude des élus de la droite et du centre quant à l'avenir du Département et à notre capacité à assumer les compétences pour lesquelles les Lot-et-Garonnais nous ont élus. Je vous remercie.

M. le PRÉSIDENT. – La parole est à Mme Bricard.

Mme BRICARD. – Monsieur le Président, mes Chers Collègues, un seul être vous manque et tout est dépeuplé. Oui, je me sens bien seule ce matin dans cet hémicycle. La Dynamique citoyenne est amputée – rassurez-vous, provisoirement – d'un de ses membres, de son Président plus exactement. Il est vrai que dans notre groupe, dès qu'il en manque un, cela se voit ; et comme dirait mon voisin de droite, pour une fois silencieux, cela s'entend. 50 % de l'effectif en moins, cela ne peut pas passer inaperçu. Je rappelle, à toutes fins utiles, que notre porte est évidemment ouverte à tous les conseillers départementaux qui voudraient nous rejoindre dans une démarche citoyenne, pour tout un tas de bonnes raisons. C'est, paraît-il, dans l'air du temps. Vous l'avez compris, nous aussi, nous sommes en campagne.

Ma moitié citoyenne étant absente, même si je sais qu'il nous regarde depuis la baie d'Halong, pour un voyage programmé de très longue date, c'est donc moi, sa Vice-Présidente de la Dynamique citoyenne, sa voisine de gauche comme il aime à me surnommer, qui vais m'exprimer aujourd'hui à l'occasion de ce toujours très attendu débat d'orientations budgétaires, étape s'il en est capitale, dans l'élaboration du budget primitif 2017.

Rien qu'à l'évocation du budget primitif 2017, la Dynamique citoyenne en a froid dans le dos. Sera-t-il équilibré, par la force des choses ? Oui. Sera-t-il sincère ? Poser la question, c'est déjà y répondre en somme. Sincérité, un mot brûlant d'actualité, qui prendra forcément toute sa signification quand, dans un gros mois, nous adopterons – ou pas – le budget primitif 2017. Mais ce mot, que d'aucuns apparentent à un gros mot en ces périodes pré-électorales, l'État ferait bien de se regarder dans la glace avec de jeter les Départements avec l'eau du bain, particulièrement les ruraux comme le nôtre, siphonnés de l'intérieur par des charges sociales exponentielles et asphyxiantes. L'État a-t-il été sincère en maintenant coûte que coûte nos chers Départements dans le mille-feuille des collectivités, pour mieux les crucifier et les dépouiller de leurs compétences au profit de Régions XXL sans âme, sans cap et sans saveur, qui ressemblent à s'y méprendre à d'incroyables usines à gaz ?

Oui, nous croyons fermement aux Départements, à condition de leur donner les moyens d'exister, de respirer tout simplement.

Il ne s'agit pas de défendre l'institution départementale simplement parce que nous avons été élus en son sein, pour défendre notre pré carré, mais parce que nous sommes intimement persuadés de l'importance du rôle et des missions des Départements, notamment pour les territoires ruraux ou semi-ruraux.

Très sincèrement, je n'avais pas imaginé l'importance et les conséquences de nos politiques, de nos actions, avant d'avoir été confrontée sur le terrain, en travaillant le détail des dossiers locaux ou départementaux, à leur impact aussi bien dans le quotidien qu'en termes de préparation du futur de nos administrés.

Oui, le Département joue et doit jouer un rôle essentiel de « péréquateur », de facilitateur, de préservation d'un équilibre territorial, qui n'est pas naturel et pour lequel nous devons constamment nous battre, au risque d'assister à la constitution de territoires à plusieurs vitesses.

Je ne sais pas si on naît « départementaliste », mais je sais en tout cas, lorsqu'on est sincère dans son action, ambitieuse pour son département, qu'on le devient. C'est alors que l'équation devient insoluble, car, même si l'on n'est pas forcément bon en mathématiques, comme moi, on ne peut que partager le même constat : a) l'action du Département est essentielle dans bien des domaines ; b) le Département n'a plus aujourd'hui les moyens de poursuivre tout à la fois l'exercice de ses missions de solidarité obligatoire et les politiques de développement et d'aménagement pourtant indispensables. Il ne reste qu'à trouver la variable x permettant de solutionner l'équation. Mesdames et Messieurs, vous avez deux heures…

Je ne dispose pas des compétences financières de mon binôme et j'ai dû suivre avec attention l'intervention de M. Dézalos pour tenter d'en percer toutes les subtilités, mais, tout comme chacun de vous, je gère un budget, le mien, celui de ma famille, et je sais que lorsque les dépenses sont supérieures aux recettes, lorsque le banquier commence à retrouver votre numéro de téléphone, il faut se poser des questions.

Moi, je retiendrai deux chiffres présentés en commission de refondation il y a quelque temps, qui me semblent bien résumer la situation.

Prévisions 2017 du coût des trois allocations de solidarité : 108 millions. Compensation attendue (y compris le fonds de soutien) : 60 millions. Surcoût net pour la seule année 2017 pour le Département : 48 millions.

J'ai calculé, sommairement, que depuis 2015, année de mon élection, le Département avait consacré près de 310 millions de dépenses sociales obligatoires uniquement sur les allocations de solidarité, pour des recettes totales de 180 millions d'euros. Cela fait un différentiel de 130 millions d'euros à la charge du Département et donc des contribuables lot-et-garonnais, en seulement trois ans.

Combien cela représente-t-il de points de fiscalité ? Combien cela représente-t-il de collèges, de kilomètres de routes, de kilomètres de déploiement de la fibre ? Qu'aurions-nous pu faire avec ces 130 millions dépensés, attention, je le précise, pour des actions et politiques justifiées, mais dont le financement doit être avant tout national !

Quand nous voyons tous les efforts consentis, toutes les coupes franches opérées et votées à l'unanimité par la commission de refondation l'an passé ici même, et que nous nous apercevons au final que cela n'a servi à rien ou pas grand-chose, c'est à désespérer de tout.

Oui, nous avons eu le courage, les trois groupes réunis, de prendre les décisions qui s'imposaient. Elles ont été douloureuses, elles le sont aujourd'hui et le resteront demain.

Juste un exemple concret pour bien comprendre la complexité de la question. Prenons l'engagement ou plutôt la préconisation numéro 3, qui prévoyait un plan de stabilisation de la masse salariale d'ici trois ans. En 2016, notre collectivité, par le biais des départs à la retraite non remplacés et par le jeu des mutations, a perdu 32 agents, ce qui n'est pas neutre. Mais cet effort considérable a été balayé d'un coup de baguette par de nouvelles mesures réglementaires imposées par l'État : hausse de la valeur du point, modernisation des parcours professionnels et des carrières… Tout ça, pour ça ! C'est insupportable.

Les conclusions du rapport de la Chambre régionale des comptes montrent bien, sans démagogie politique, que les efforts de gestion, qui doivent être poursuivis, peut-être même accentués, ne permettront pas de résoudre seuls les problématiques financières structurelles – et pas conjoncturelles – de notre Département.

Nous affirmons, mon binôme et moi, qu'un Département ne peut et ne doit se restreindre à devenir le guichet de versement d'allocations nationales de solidarité, dont le montant est au demeurant décidé à Paris, dans un ministère ou une officine politique.

Doit-on baisser les bras pour autant ? Non. Mais montrer les dents, oui ! Nous pensons que le temps est venu de monter le curseur d'un cran, voire de deux.

Dans la mesure où les trois groupes de cette Assemblée départementale sont fermement opposés à une hausse de la fiscalité ; dans la mesure aussi où la suppression d'autres interventions, facultatives ou optionnelles (du moins celles qui nous restent !), équivaudrait à poser un sparadrap sur une jambe de bois (et en ce qui concerne les sparadraps, je m'y connais), il ne nous reste plus, dans ces conditions, que le bras de fer à engager avec l'État, à travers le non-paiement de la part de RSA non compensée ? C'est malheureusement la dernière solution. Alors allons-y gaiement ! C'est ce que la Dynamique citoyenne préconise aujourd'hui, sans sourciller, sans trembler. Au point où nous en sommes…

Monsieur le Président, vous avez négocié, vous avez concerté, vous avez tiré la sonnette d'alarme, vous êtes intervenu en haut lieu à plusieurs reprises, et je pense qu'il fallait le faire. Aujourd'hui, l'heure n'est plus à la discussion, mais au combat, comme vous l'avez dit, pour défendre ensemble les intérêts du Lot-et-Garonne et de la population face à un État centralisateur et borné, à une kyrielle d'énarques parisiens dont la vision ne dépasse pas le périphérique de l'Île-de-France. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. M. Bilirit, pour conclure les interventions.

M. BILIRIT. – En tout premier lieu, je souhaiterais qu'on ne se trompe pas de débat et que nous gardions en tête que l'exercice d'aujourd'hui est avant politique, comme tout débat d'orientations budgétaires, bien plus que comptable. Je dis que l'exercice est avant tout politique parce que le chemin que nous proposons n'est pas de chercher à équilibrer un budget par tous les moyens – nous pourrions très bien le faire –, mais de défendre dans cet hémicycle l'intérêt des Lot-et-Garonnais que nous représentons tous.

Pour notre majorité, défendre l'intérêt des Lot-et-Garonnais s'est notamment traduit, dans un contexte budgétaire historiquement tendu, par notre volonté de ne pas recourir à une hausse de la fiscalité, volonté qui était partagée par l'ensemble de cet hémicycle.

Vous le savez, en 2016, plus d'un tiers des Départements, 36 % exactement, ont augmenté leurs taux de fiscalité, que ce soient des exécutifs de droite et de gauche. À titre de comparaison, seuls 12 % des Départements étaient concernés en 2015.

Défendre l'intérêt des Lot-et-Garonnais s'est également traduit par le maintien au même niveau, particulièrement élevé, de notre soutien aux associations sportives et culturelles, mais également aux projets des collectivités, communes ou intercommunalités. Parce que nous estimons que dans un territoire rural comme le Lot-et-Garonne, seul l'engagement fort de notre collectivité permet à chaque Lot-et-Garonnais de pratiquer sur son lieu de vie une activité artistique, sportive ou culturelle, et permet également aux collectivités de mener à bien leurs projets.

Là aussi, nous aurions pu, comme une majorité de collectivités, raboter ce soutien au risque d'affaiblir à la fois l'ensemble des collectivités ou le tissu associatif indispensable au bien-vivre des Lot-et-Garonnais. Nous aurions également pu abandonner l'ensemble des politiques de développement,

que ce soit sur le tourisme, sur le numérique ou sur de grands projets d'infrastructures comme le Center Parcs. Ou encore, comme certains l'ont préconisé, nous aurions pu aussi travailler sur la précarisation des emplois. Ce ne sont pas les choix que nous avons faits, même si un effort important est consenti par l'ensemble des salariés, auxquels nous souhaitons maintenir un statut tout à fait conforme à leurs engagements.

Je vais m'arrêter là dans la liste des choix que notre majorité a été amenée à faire, le but n'étant pas de dresser un inventaire, mais je voulais rappeler que nos choix politiques, conduits par nos valeurs, ont été de défendre à chaque instant l'intérêt du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais. Dans chacun de ces choix, dans toutes les décisions que nous avons prises, c'est à chaque fois l'intérêt de nos concitoyens et de notre département qui a primé sur toute autre considération.

C'est pour cette raison que je réaffirme que l'enjeu est bien de défendre l'avenir. Pour cela, je voudrais dire à Pierre Camani, notre Président, que notre majorité est tout entière à ses côtés pour mener la bataille qui s'engage avec l'État. Il a parfaitement raison d'affirmer que si la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics est nécessaire, celle-ci ne peut s'accompagner d'un abandon de l'État dans le financement des allocations de solidarité nationale. Cette double peine condamne les citoyens d'un des départements les plus pauvres de France à financer eux-mêmes par l'impôt la solidarité que l'on doit aux plus fragiles.

Je ne veux pas lancer de polémique sur les responsabilités qui ont conduit à cette situation budgétaire. Sur ce sujet, je sais que nous pouvons avoir des divergences entre les différents groupes. Pour autant, si nous ne sommes pas tous d'accord sur les responsabilités, nous sommes tous d'accord sur la profonde injustice vécue par notre collectivité en matière budgétaire. Si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il n'est pas acceptable de choisir entre la dégradation des interventions du Département et une hausse prononcée de la fiscalité, alors j'appelle chacun d'entre nous à faire bloc derrière notre Président et lui apporter notre soutien pour ce combat qui s'annonce et qui sera le combat de tous les Lot-et-Garonnais. Il est le combat de tous les Lot-et-Garonnais, parce que chacun sait ici, dans cet hémicycle, que c'est la collectivité départementale qui, dans un département rural comme le nôtre, porte les projets qui l'inscrivent dans l'avenir.

Chers collègues, aujourd'hui comme hier, c'est indiscutablement dans cet hémicycle, ce parlement du Lot-et-Garonne, que l'avenir de notre département s'écrit. Même si le Conseil départemental de demain ne sera pas le Conseil général d'hier – le chantier que nous ouvrons sur la territorialisation de nos politiques illustre parfaitement cette mutation –, il reste le seul échelon territorial qui conjugue proximité à l'égard de nos citoyens et capacité à porter de grands projets, moteurs essentiels du développement des territoires.

Mes Chers Collègues, les Lot-et-Garonnais ont besoin de leur département, et nous, nous devons être présents à ce rendez-vous. Nous ne devons pas plier face à ce choix inacceptable que l'État nous demande de faire. Nous devons donc faire bloc et refuser de sacrifier l'ambition que nous portons pour notre département sur l'autel de la gestion comptable. Je vous remercie.

M. GIRARDI. – Monsieur le Président, Chers Collègues, la parole n'est pas qu'aux Présidents de groupe. Les 42 conseillers départementaux, à l'occasion des orientations budgétaires ou d'autres sessions, peuvent intervenir, même si la coutume veut que les Présidents de groupe interviennent. En quelques mots, je souhaite apporter quelques éléments différents ou appuyer des choses qui ont été dites. Je me permets d'intervenir pour rappeler et redire le contexte dans lequel nous débattons de nos orientations budgétaires.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les Départements pour assurer leurs missions sont reconnues de tous, au-delà des clivages politiques, également dans notre Assemblée, comme on a pu le constater lors des précédentes interventions. Il faut le dire sans faux-fuyants, les Gouvernements de droite comme de gauche, ceux de Nicolas Sarkozy comme de François Hollande, n'ont pas répondu aux demandes légitimes des élus et de la population.

Nous partageons des constats qu'il est utile de rappeler. Ces dernières années, le Lot-et-Garonne, comme d'autres collectivités, a été confronté à une croissance importante des besoins en matière de solidarité, liée à la crise économique et sociale et au vieillissement de sa population.

Les allocations individuelles de solidarité, qui relèvent de la solidarité nationale et normalement pas des Départements (le RSA pour les personnes privées d'emploi, l'APA pour les personnes âgées en situation de perte d'autonomie, ou la PCH pour les personnes handicapées) sont de moins en moins compensées par des ressources de l'État.

Je l'ai écrit en octobre 2016 à Manuel Valls, à l'occasion de sa venue en Lot-et-Garonne : *« Cette situation intenable n'est plus acceptable. Le transfert au niveau local de dépenses qui relèvent de la solidarité nationale ne peut pas se poursuivre. Ce transfert conjugué aux prélèvements imposés par l'État sur les dotations de fonctionnement menace l'équilibre budgétaire et la capacité d'investissement du Lot-et-Garonne ».*

On peut le dire aujourd'hui, nous sommes au bout de ce que l'on peut faire, et si l'étau financier n'est pas desserré sur le Département, les économies seraient telles à réaliser que chaque habitant serait touché. C'est un rouleau compresseur qui est en train d'emporter notre Département, et toutes les mesures d'économies de bouts de chandelles en interne n'y changeront rien – on parle de dizaines de millions d'euros.

J'ai souvent entendu parler, sur les bancs de l'opposition, de réduction de personnel, d'amputation des régimes d'aide – cela a été un peu moins évoqué aujourd'hui –, de réduction du supposé train de vie de notre collectivité… Je tiens à le répéter : toutes ces mesurettes comptables ne seraient jamais suffisantes pour maintenir à flot le Département. Elles ne parviendront jamais à colmater les brèches, car les sommes à trouver sont chaque année plus conséquentes. Pire, à terme ces pseudos économies mettraient en cause la qualité des services aux Lot-et-garonnais.

Pour ma part, je ne m'impliquerai pas dans une politique budgétaire qui rognerait à n'en plus finir sur nos politiques dans quelque domaine que ce soit. Je n'appuierai pas non plus une politique qui consisterait à la compression sans fin du personnel. Je tiens d'ailleurs à saluer le travail de nos agents dans toutes les directions, qui agissent et travaillent au quotidien au service des Lot-et-garonnais et des Lot-et-garonnaises, dans ce contexte financier tendu et dans un climat « anti fonctionnaire » récurrent.

Notre Département, comme beaucoup d'autres, est à la croisée des chemins : secoué par une réforme territoriale, asphyxié financièrement par l'État et par les conséquences de la crise économique, mais il peut en être autrement.

Puisque le constat de la gravité de la situation financière des Départements et les inquiétudes sur leur devenir sont partagés par toutes les tendances politiques de cet hémicycle ; puisque l'État fait la sourde oreille, il est justifié de passer à une étape supérieure dans ce bras de fer et d'amplifier la mobilisation. Je partage ce qui a été dit par le Président. La mobilisation doit aussi gagner l'extérieur de cet hémicycle. Les habitants, les élus locaux et le monde associatif doivent s'emparer de ces enjeux, comme le disait le Président et ce dont je suis tout à fait convaincu.

Pour ma part, au risque de me répéter, ce que je défends depuis des années, c'est une autre répartition des richesses, ces richesses qui sont immenses dans un pays comme la France et qui pourraient répondre enfin aux besoins de la population, des services publics et des collectivités comme notre Département.

Pour trancher avec les interventions qui viennent d'être faites, je vais énoncer quelques chiffres et porter les problèmes à un niveau un peu supérieur.

11 % : c'est l'augmentation des profits pour les entreprises du CAC 40 au premier semestre 2016, soit 42,3 milliards de profits – à mettre en rapport avec l'augmentation du SMIC de 0,6 % en 2016.

41 milliards **:** c'est le montant versé aux entreprises au titre du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) pour soi-disant préserver l'emploi, 41 milliards versés sans aucune contrepartie ni aucun contrôle sur la réalité de l'emploi préservé.

60 à 80 milliards par an, soit 20 % des recettes fiscales brutes de l'Hexagone : c'est le montant total de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale, estimé par le Ministère des Finances.

176 milliards d'euros d'exonérations sociales et fiscales annuelles sont pris en charge par l'État à la place des entreprises.

200 milliards **:** c'est le montant d'aides publiques fiscales et sociales versées annuellement aux entreprises par l'État pour « favoriser l'emploi ». En réalité, là encore il n'y a aucun contrôle.

Toutes ces sommes sont à additionner.

Même si nous savons qu'aucune décision Gouvernementale n'interviendra d'ici les élections et que le vote des budgets du Département se fera donc dans le flou le plus complet compte tenu de cette situation, engageons cependant le bras de fer pour obtenir la compensation à l'euro près de toutes les politiques sociales relevant de la solidarité nationale et un moratoire sur la baisse des dotations. Je tiens à rappeler que l'État devrait nous verser 40 ou 45 millions d'euros par an. Ce montant, qui nous est volé par l'État, nous permettrait d'équilibrer le budget pour une vingtaine de millions d'euros et de disposer de 20 à 25 millions d'euros supplémentaires pour investir dans le Département.

Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. CHOLLET. – Monsieur le Président, Chers Collègues, avant que notre ami Girardi ne se présente aux Présidentielles, je voulais vous dire quelques petits mots. Nous avons ici remarqué que la situation était difficile. Je reprends quelques-uns de vos propos, Monsieur le Président : « exercice devenant impossible », « finances dans le rouge », « état insupportable des finances », « l'État n'assume pas ses responsabilités », « nous sommes dans une impasse », « exercice impossible ». Sommes-nous étonnés ? Non. Nous vous l'avons dit, nous vous le disons depuis 2012, et la Chambre régionale des comptes le dit aussi : depuis 2012, on est sur des budgets exceptionnels qui permettent de compenser et d'avoir des budgets suffisamment présentables, mais la crise ne date pas de maintenant, on a commencé à trébucher en 2012 et on prend le mur maintenant en 2017.

Que faut-il faire dans cette situation difficile ? Moi, je suis très étonné, Raymond, après ce que tu dis. Je me rappelle de discours importants… Qui est au pouvoir ? Je me souviens d'un Président de la République disant : « Mon ennemi c'est la finance. » Qu'a-t-on vu pendant le quinquennat ? Que s'est-il passé là-dessus ? Qui est au pouvoir en ce moment ? Où est le secrétaire d'État chargé du commerce extérieur ? Il n'est pas marmandais, me semble-t-il ? Nous avons des représentants ; vous aussi, Monsieur le Président, vous êtes un élu national. Que se passe-t-il par rapport à ce Gouvernement qui, soi-disant, était en faveur de la solidarité et de l'égalité ? Oui, l'égalité est une valeur forte de notre communauté française ; et bien faites-la respecter ! Il est quand même incroyable qu'on aille dans cette direction, qu'on n'ait plus d'autre solution, puisqu'on est d'accord sur l'idée de ne pas augmenter la fiscalité. On est d'accord sur quelque chose de génial : le non-paiement de la part du RSA non compensé ! C'est-à-dire qu'on va se retrouver avec une solution catastrophique pour ceux qui sont en difficulté. Donc ça ne va pas !

C'est la réalité. Monsieur le Président, quand vous demandez 20 millions d'euros, vous avez 1,3 million, alors que des Départements sont très riches. Où est la soi-disant péréquation verticale qui

devait nous permettre de nous en sortir ? Elle n'y est pas ! Fondons-nous sur l'égalité ! J'ai entendu de très beaux discours pendant les Présidentielles, mais comment l'égalité s'est-elle déclinée ?

Bien sûr, on sera avec vous. Oui, on va essayer de trouver des solutions. Mais c'est catastrophique parce qu'il y a des gens qui souffrent ! Ce n'est pas facile ! Pour les allocations de solidarité individuelle, on ne peut pas s'échapper. On ne peut pas trouver d'autres solutions et, finalement, pour moi, c'est un constat de défaite catastrophique.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. DÉZALOS. – On verra ce qu'il en est avec les échéances électorales, s'il y a des améliorations à attendre sur ces considérations nationales. Mais c'est sur un autre point que je voudrais intervenir, un peu en réponse à l'intervention de Guillaume Lepers tout à l'heure, qui, si j'ai bien compris, a donné acte de la réalité des choses, c'est-à-dire d'une situation qui est largement imputable à des considérations extérieures : la non-compensation par l'État de toutes les dépenses de solidarité nationale qui pèsent sur les Départements. Je crois que l'on est d'accord là-dessus. Après cela, M. Lepers s'adressait au Président et lui disait : « Dites aux Lot-et-Garonnais que nous devrons renoncer à des politiques, que nous ne pourrons plus tout assumer, que des projets ne pourront pas être assurés. » D'une part, je pense que le Département ne peut pas être un simple guichet de distribution d'allocations, et qu'il doit pouvoir conserver sa capacité à réaliser des équipements nécessaires pour le développement et la dynamique du département, sinon c'est l'identité même de la collectivité territoriale qui est en cause.

Mais au-delà de cela, je voudrais que chacun entende ce discours : il faut que chacun soit convaincu que le Département, pour des raisons financières, mais aussi par suite de la loi NOTRe et de la redéfinition de compétences, ne peut plus être appelé systématiquement à soutenir des projets pour lesquels il n'est pas à l'initiative, et que ce n'est pas une machine à distribuer des subventions. Si je dis cela, c'est que nous avions hier le débat d'orientations budgétaires à l'agglomération, où un certain nombre de collègues étaient présents. Nous avons eu un peu une prise de bec avec le Président de l'agglomération. Je lui ai dit qu'il fallait changer de logiciel à propos de programmes de l'agglomération, qui sont des programmes importants pour la protection de l'agglomération contre les crues. Il se trouve que, dans des temps plus anciens, le Département soutenait en effet ces programmes de protection. Aujourd'hui, ce n'est plus possible pour des raisons financières et, encore une fois, pour des questions de compétences. Mais le Président de l'agglomération continuait d'en appeler au soutien du Département. Donc, il faut que chacun comprenne que chaque collectivité doit se recentrer sur ses compétences, doit en prendre la responsabilité, et qu'on ne peut pas compter aujourd'hui sur les autres collectivités pour assumer le financement, souvent lourd, de ses projets. C'est important, et je voudrais que chacun des acteurs institutionnels dans ce département en prenne la mesure, parce que c'est assez insupportable de toujours avoir ce discours, que j'entends au niveau de l'agglomération, mais on doit l'entendre ailleurs. J'ai rappelé quand même au Président de l'agglomération hier que le Département restait présent auprès de l'agglomération et des intercommunalités. J'ai rappelé les 26 millions d'euros d'engagement sur les infrastructures. J'ai rappelé tout ce qui est soutenu aujourd'hui par l'agglomération. Il y a débat là-dessus et je crois qu'il faut faire évoluer les consciences sur ce plan.

Le Département ne pourra plus intervenir aussi généreusement qu'il a pu le faire par le passé sur des politiques dont il n'a pas la maîtrise. Il doit pouvoir se recentrer sur ses compétences ; je crois que c'est quelque chose d'important. Hier, nous avions le débat d'orientations budgétaires à l'agglomération, et je crois qu'il faut rester humble, parce que toutes les collectivités sont confrontées à des problèmes. L'agglomération d'Agen est gérée correctement et avec rigueur ; il n'y a pas de soucis ; une épargne brute est dégagée, sauf que je faisais remarquer hier que la quasi-intégralité de l'épargne brute dégagée par le budget de l'agglomération sera consacrée au paiement du capital des emprunts engagés par la collectivité. Ce n'est donc pas une situation très confortable, et cela oblige aussi à s'interroger sur le volume des investissements réalisés. Mais on n'est pas là pour refaire le débat de l'agglomération. Pardonnez-moi. Mais, encore une fois, on peut élargir un peu la vision. Je voulais dire

que le Département ne pourra sans doute pas assumer autant que par le passé des soutiens à des projets locaux, et à ce moment-là il faut que chacun le comprenne.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes Chers Collègues, il faut que l'on revienne au Conseil départemental, qui nous réunit aujourd'hui pour son débat d'orientations budgétaires. Dans les écrits qui nous ont été remis, j'ai relevé deux choses. La première, c'est que je salue le maintien des 2 % d'augmentation qui ont été convenus par convention avec le SDIS, malgré les difficultés qui sont les nôtres. Cet engagement avait été pris et sera maintenu. Il faut dire que l'augmentation des interventions des centres de secours est constante et régulière. Je crois aussi, en tant que membre de cette Assemblée – et je suis sûr que le Président se joindra à moi –, qu'il faut saluer et remercier le Président du SDIS qui, en tant qu'organisateur du congrès national, a rendu au Département la somme qui avait été avancée par ce dernier à la structure organisatrice du congrès, soit 150 000 € (ainsi qu'à la communauté d'agglomération). Il n'est pas si courant qu'une structure à laquelle on a versé une subvention la rende au Département. Je crois que cela mérite d'être souligné.

Ensuite, j'ai bien noté que vous aviez parlé des grands travaux routiers. Je sais que vous n'avez pas oublié des travaux mineurs, situés loin d'Agen… Nous nous sommes compris sans le dire, et je tenais à le signaler pour ceux qui ne l'avaient pas remarqué.

Enfin, je tiens à saluer tous les efforts et tout le travail qui sont réalisés par les agents du Département, parce qu'il est bien dit qu'il faut diminuer la masse salariale. Si l'on diminue cette masse salariale et que l'on ne renouvelle pas ceux qui partent à la retraite, le travail qui existait reste et parfois même il augmente, en étant assuré par ceux qui restent. Je tiens donc à saluer leur dévouement. Merci de votre attention.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie.

M. LEPERS. – Oui, je souhaite réagir à l'intervention de M. Dézalos, puis de M. Bilirit. Vous parlez de différentes choses, vous dites que le Département n'est plus un guichet, et, sur cette idée, je vous rejoins entièrement et je pense que c'est ce que nous défendons depuis que nous avons été élus. Les années sont beaucoup plus difficiles aujourd'hui, et il faut faire très attention à toutes nos dépenses. Dans mon discours, je parlais particulièrement de l'investissement. Selon moi, ce qui pose problème aujourd'hui, c'est la différence entre votre discours et la réalité des chiffres. Vous savez, nous sommes sur le terrain et rencontrons des citoyens qui nous posent des questions ; et quand lors de vœux ou lors de communications départementales on annonce de grands travaux tous azimuts (dont la liste est longue… Casteljaloux, Marmande, etc.), les citoyens reviennent vers nous très naturellement pour nous demander quand ces travaux seront réalisés. Et quand vous avez les chiffres à la maison ou sur votre tablette et que vous voyez que l'échéancier peut être très loin ; quand vous cumulez tout ce qui a été promis, c'est assez difficile d'avoir une vision à cinq ou dix ans, voire plus loin – d'ailleurs, je n'ai toujours pas compris comment vous allez faire. Voilà ce que les citoyens nous demandent. Ce n'est pas de la polémique politicienne. On annonce beaucoup de belles choses pendant les vœux, ce qui me réjouit, car ce n'est pas moi qui vais être contre les infrastructures dans le département, au contraire ; mais j'ai le sentiment réellement qu'entre ce que j'entends et ensuite ce que je vois sur nos tablettes, la réalité de nos finances, il y a un grand écart, et c'est cela qui me dérange dans les communications dans les journaux et lors de certains vœux. Je précise bien que mes propos concernaient l'investissement et que nous serons toujours derrière vous lorsqu'il s'agit de faire très attention aux autres dépenses.

Ensuite, pour répondre à M. Bilirit, aujourd'hui vous avez vu que mon discours était consensuel, comme en commission de refondation. Mais effectivement, il ne faut pas que cela écarte certaines choses, c'est-à-dire que nous ne sommes pas d'accord sur les raisons, comme tout le monde le sait ; nous n'allons pas rentrer dans ce débat aujourd'hui. Tu as parlé de la dernière des solutions, qui n'est pas la plus heureuse, mais il faut rappeler aussi tous les autres engagements que nous avons pris et sur lesquels nous allons continuer à être vigilants : les dépenses de fonctionnement, la

stabilisation de la masse salariale, la fermeté au niveau des contrôles des dépenses sociales. Il ne faut pas que cette solution un peu miraculeuse, que nous cautionnons et que nous avons cautionnée pendant la commission de refondation, fasse oublier notre position sur le reste des dossiers.

M. MERLY. – Monsieur le Président, je voudrais essayer de comprendre ce qu'a dit notre ami Jacques Bilirit, quand il a dit que nous n'avons pas choisi de raboter nos interventions. Je ne suis pas tout à fait d'accord. Si j'entends ce qui a été dit sur la logique de guichet, qui comportait aussi quelques vertus malgré tout, je trouve que nous avons quand même sérieusement raboté nos interventions. J'ai fait la liste de quelques régimes d'aide supprimés, qui étaient des accélérateurs de l'économie locale. On a supprimé l'aide aux bâtiments communaux, on a supprimé l'aide aux équipements sportifs communaux, on a supprimé l'aide aux bâtiments scolaires communaux, l'aide aux parcs locatifs communaux, l'aide à l'encadrement des centres de loisirs, l'aide à l'équipement informatique des écoles, l'aide aux crèches publiques, le tremplin rural, la prime de Noël aux parents privés d'emploi, l'aide au patrimoine non protégé, l'aide à la voirie communale (RKG), le financement des déplacements des écoles dans le cadre de la convention, la création des aires d'accueil, l'aide à des équipements culturels, l'aide aux études préalables à des opérations de restauration immobilière… Je peux en prendre beaucoup. On a quand même sérieusement raboté l'intervention et l'utilité du Conseil départemental dans un département rural qui en avait besoin.

Ayant dit cela, je ne trahirai pas ce que j'ai dit en commission de refondation. Je sais très bien que la cause de ces malheurs réside dans les éléments que nous avons énoncés. Mais il ne faut pas continuer à dire que nous n'avons rien raboté. Nous avons sérieusement raboté ! Et je peux vous dire que tout cela a de graves incidences sur la vie au quotidien du Lot-et-Garonne.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Je vais apporter quelques mots de réponse globalement.

J'ai noté une intervention courte et mesurée du Président de l'opposition, qui a fait un constat, utilisant des images faciles comme le Titanic – la presse adore ce genre d'assertion. Il a fait un constat que nous partageons, et je dois souligner qu'il a été relativement honnête, parce qu'il n'a pas mis en cause la gestion du Département. Comme dans tous les Départements en difficulté, il a constaté que les difficultés provenaient essentiellement de causes extérieures, sur lesquelles je ne reviens pas, car nous en avons beaucoup parlé. Quand nous voyons une baisse des dotations de l'État de 35 millions en trois ans et que la courbe des dépenses d'action sociale continue à augmenter, il y a un moment où l'on explose effectivement. Je vous remercie d'avoir reconnu cela.

C'est peut-être la lecture du rapport de la Chambre régionale des comptes qui vous a amené à être plus mesuré. Personne ne l'a dit, mais nous avons un très bon rapport de la Chambre régionale des comptes – nous allons en parler tout à l'heure. Ce rapport infirme totalement ce que dit M. Chollet, selon lequel, en 2012, des fragilités ont été constatées et que l'on serait aujourd'hui dans le mur. Il affirme concrètement que dans une situation difficile, nous avons maintenu le cap et qu'entre 2010 et 2014 nos comptes ont été équilibrés, et qu'il s'est ensuite produit une accélération, en 2015 et 2016, une accélération de la baisse des dotations et une évolution à la hausse des dépenses, que nous ne maîtrisons pas. Sur les dépenses que nous maîtrisons, je crois que nous n'avons pas à rougir. Peu de Départements ont pris les engagements que nous avons pris, avant 2015 et après 2015 avec cet objectif de réduction de 5 % de nos effectifs, pour réduire la masse salariale. Encore une fois, cela ne se fait pas au détriment de la qualité de notre service. Je veux préciser ici qu'il n'y a pas eu de réduction d'effectifs dans les services qui sont essentiels, au contact avec le public : les services sociaux. Partout ailleurs, nous essayons de réduire les effectifs, aussi parce que nos compétences ont diminué, mais également parce qu'il faut prioriser nos interventions, sachant qu'il n'est pas forcément nécessaire de tout maintenir. C'est ainsi que nous avons pu réduire la masse salariale et être en avance sur les objectifs.

Il est difficile de dire que nous sommes les fautifs, contrairement à M. Chollet, que je ne reconnais pas aujourd'hui, qui n'est pas du tout dans le même ton que vous, qui est dans la démagogie

la plus pure et la plus dure, en disant : « C'est de votre faute. On vous l'avait dit. En 2012, on vous avait alertés, et maintenant on est dans le mur. » Il ne suffit pas d'alerter. Nous le savions, nous aussi, que cette dynamique allait heurter le mur ; et c'est pour cela que nous nous battons.

Deuxième chose, Monsieur Lepers, je n'ai pas la même attitude que vous. Vous avez l'air de vouloir vous recroqueviller, de dire qu'on ne peut plus rien faire. Je crois que ce que je traduis de vos propos ressemble assez à la vérité. Vous nous dites qu'il n'y a pas de projets pour les grands investissements. Vous dites que nous faisons des promesses, mais que l'on ne connaît pas l'échéancier. Sur la RN21, l'échéancier est très précis si vous regardez les dossiers. Sur la déviation de Marmande, l'échéancier est très précis. Sur le Pont et le Barreau de Camélat, l'échéancier est très précis. Il en est de même pour le Pont du Mas et d'autres projets. Donc ne dites pas que nous faisons des promesses à l'emporte-pièce et que nous ne savons pas où nous allons. Si, nous savons où nous allons ! Le problème, nous l'avons tous identifié.

Même si je ne l'ai pas entendu très fort, je pense que vous me soutenez, comme la majorité départementale, et je remercie aussi Mme Bricard d'avoir été dans le même sens. Aujourd'hui, il faut montrer les dents, être proactif, faire preuve de volontarisme. Il n'y a que de cette façon, vous le savez bien, que nous nous en sortirons. Pierre Chollet, pour ce qui est de la petite musique démagogique que vous avez employée, franchement, quand on connaît les propositions de vos candidats aux Présidentielles, comment est-il possible de tenir un tel discours ? Mettez-vous d'accord sur le positionnement, Monsieur Chollet et Monsieur Lepers.

Dernière chose, Monsieur Chollet, je ne peux pas vous laisser dire qu'on va impacter le RSA. C'est un mensonge, et là je ne vous reconnais pas, Pierre Chollet. Le RSA ne va pas être impacté. C'est un véhicule budgétaire pour nous, mais il existe des Départements qui ont déjà procédé de la sorte. Celui du Nord, pour ne pas le nommer, en est à 150 millions d'euros d'arriérés de financement pour le RSA, et il est toujours versé dans le Nord, et c'est l'État qui compense auprès des CAF. C'est pour cela que nous avons un levier et que nous utilisons ce levier. C'est le seul que nous avons. Si nous pouvions faire la même chose sur la PCH ou sur l'APA ou sur une quelconque autre dotation, nous l'aurions fait. Nous ne stigmatisons pas le RSA. Je vous demande donc de retirer ce que vous avez dit. Nous ne préconisons pas de porter atteinte aux bénéficiaires du RSA ; c'est simplement un levier technique, un véhicule budgétaire qui nous permet de faire pression auprès de l'État sans faire encourir quoi que ce soit aux bénéficiaires du RSA. Je crois que c'est important de le mentionner.

Nous refusons de renoncer à ce que nous sommes, et nous continuons à développer des projets, même s'il est facile de faire la liste de ce que nous avons supprimé. Nous assumons ces suppressions, mais, Monsieur Merly, il y a quelque chose de faux dans ce que vous avez dit : nous n'avons pas supprimé les aides aux bâtiments communaux. La vérité, c'est que cette année nous ne finançons pas de nouveaux projets parce que nous avons un portefeuille de projets en cours de 7,5 millions. Mais qui peut nous demander de continuer à engager des fonds alors que nous n'avons pas réglé ce que nous devons et qu'une bonne partie des travaux n'a pas été réalisée ? S'il vous plaît, soyez cohérent. Vous êtes dans l'opposition, certes, mais à un moment donné il y a un minimum de logique ; et si vous tenez ce discours, vous ne serez pas crédible vis-à-vis des Lot-et-Garonnais. Le seul discours crédible aujourd'hui est de travailler ensemble, comme nous le faisons, de manière exceptionnelle dans la commission de refondation, où nous travaillons techniquement, mettons tout à plat et réfléchissons sur les mesures à prendre qui pèsent le moins sur les Lot-et-Garonnais. Mais je ne peux pas vous laisser dire que nous réduisons tout, parce que vous ne parlez pas du déploiement de la fibre optique ; or, cela représente 2,5 millions d'euros que l'on va injecter sur le territoire. Vous ne parlez pas du Center Parcs ; or, ce sont des moyens que nous allons injecter. Vous ne parlez pas de nos diverses politiques nouvelles. Certes, nous supprimons certaines politiques anciennes. Nous ne pensons pas que c'était mieux avant. Aujourd'hui, il faut moderniser le département, il faut être plus efficace. Pour la commune de Prayssas, que le Département soutienne la rénovation de la salle des fêtes est-il plus important que son soutien au développement de la fibre, qui va bientôt arriver chez vous ? Quel est le plus important ? Nous, nous savons faire les choix et nous faisons les choix du développement du Lot-et-Garonne, des politiques d'avenir, qui sont des politiques plus générales.

Certes, il y aura sans doute moins de distribution de régimes d'aide particuliers, parce qu'on ne peut pas tout faire, mais soyez assurés que les Lot-et-Garonnais comprennent ce discours, ce que nous faisons, et je pense qu'ils le partagent.

Mes Chers Collègues, je pense avoir à peu près terminé. Nous allons passer à l'examen des dossiers.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT N° 8002

MODIFICATION DE LA DENOMINATION ET DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR *:* M. le PRÉSIDENT. - Vous connaissez ce rapport, dont vous avez discuté en commission. A priori, il ne soulève pas de problèmes.

M. LEPERS. – Pas du tout. Je voudrais évoquer la proposition que j'avais faite lorsque nous nous étions rencontrés pour discuter de ce sujet. Je pensais que l'on m'invitait pour revoir les commissions du fait de la perte de compétences, en essayant d'en fusionner certaines. C'était un peu ma demande, mais ce n'est pas le résultat. Je pense qu'on aurait pu se poser quelques questions sur la fusion de certaines commissions. Comme je l'ai dit en comité restreint, je le dis aujourd'hui à tous mes collègues du Conseil départemental. Sinon, nous sommes bien évidemment pour la modification.

M. le PRÉSIDENT. – On peut détailler ce rapport si vous le souhaitez. Mais il est connu de nous tous, après un travail conséquent. Est-il adopté à l'unanimité ? Je vous remercie.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8003

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

RAPPORTEUR *:* M. le PRÉSIDENT. - Le rapport sur la modification du règlement intérieur fait suite au rapport précédent. Il s'agit de modifications de forme pour la plupart. Une discussion approfondie a eu lieu sur le sujet en commission, avec les groupes politiques de l'Assemblée départementale. Il n'est peut-être pas utile de détailler ce rapport. Je vous remercie.

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT N° 4001

RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORTEUR : Mme GARGOWITSCH. – Chers collègues, pour la sixième année consécutive, nous présentons lors de la session consacrée aux orientations budgétaires le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable. Ce document que vous avez reçu et consulté, je l'espère, permet notamment de valoriser le travail entrepris au sein de la collectivité par les partenaires territoriaux engagés sur cette thématique de développement durable.

Cette année, l'accent a été mis sur trois actions. La première est la citoyenneté, la deuxième est l'insertion par l'activité économique, et la troisième est la culture en lien avec le développement durable. Pour le volet interne, ces actions sont la gestion différenciée des dépendances routières, la gestion interne des déchets et l'effort vers une meilleure qualité de vie au travail.

Ce rapport permet de mesurer les efforts accomplis, en se basant sur des exemples concrets d'actions mises en œuvre. Notre commission s'est déplacée sur le terrain tout au long de l'année pour voir ce qui était fait par les acteurs locaux. Ces efforts méritent d'être poursuivis, et c'est pourquoi je souhaite qu'un nouveau programme d'actions de développement durable soit défini dans les prochains mois. La commission souhaite mettre en avant des fiches d'actions concrètes. C'est une manière d'associer tous les Lot-et-Garonnais et les principaux partenaires du département.

Sur le champ du développement durable, les perspectives de travail sont nombreuses, ainsi qu'en témoignent les orientations prises lors de la dernière commission et qui figurent en dernière page du rapport. Elles porteront notamment sur la mise en place d'une commission départementale des espaces, sites et itinéraires, et sur la sensibilisation à une démarche « zéro phyto », conformément à une obligation depuis le 1er janvier 2017.

Je vais laisser la parole à Jacques Del Arco, qui va nous présenter les grandes lignes de ce rapport, puis je reprendrai la parole.

(présentation d'un diaporama p. 43)

M. DEL ARCO. – Effectivement, je vais vous présenter en quelques mots le dernier rapport annuel de développement durable. Tout d'abord, je vais faire un petit historique des précédents rapports. La loi Grenelle 2 de juillet 2010 impose aux collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser ce rapport annuel. Le premier l'a été en 2012 et portait sur les actions internes de la collectivité, puisque le plan Climat était en gestation. En 2013, le deuxième rapport a intégré cinq actions sur le volet interne et cinq actions sur le volet territorial. À partir de 2014, la forme du document a quelque peu évolué. Depuis lors, on trouve un certain nombre d'encadrés, qui rendent un peu plus lisible et attractif le document pour faciliter sa prise en main. Cette année, la charte graphique a été quelque peu modifiée.

En termes de contenu, je ne reviendrai pas sur le propos introductif de Sophie Gargowitsch, mais je m'attarderai un peu sur l'accompagnement des collèges par le Département du Lot-et-Garonne. Sans revenir sur le programme « Du 47 dans nos assiettes », qui a déjà été présenté dans cette Assemblée en novembre, je tiens à souligner que ce n'est pas la seule façon par laquelle le Département accompagne les collèges dans la prise en compte des enjeux de développement durable. On peut par exemple citer la thématique des achats responsables, puisque le service des Affaires

juridiques et de la Commande publique accompagne les collèges par une expertise technique. On peut citer le marché des mobiliers de bureaux, qui impose aux entreprises de recycler le mobilier en fin de vie. Sur le marché lié aux produits d'entretien et de nettoyage, l'accent est également mis sur l'acquisition de produits éco-labellisés ; et pour la formation du personnel, l'accent est mis sur l'utilisation de techniques plus respectueuses de l'environnement. Un travail sur les produits d'entretien a été effectué sur les sites départementaux et sera prochainement mené dans les collèges, par une réflexion concertée avec les principaux et gestionnaires de ces établissements pour mettre en place des expérimentations.

En outre, on peut évoquer un accompagnement des collèges par le Département dans le cadre de l'entretien de son patrimoine immobilier, puisque des travaux de rénovation sont réalisés annuellement, les choix techniques étant guidés par la réduction des consommations d'énergie, et le recours aux énergies renouvelables étant priorisé.

Si l'on examine des chiffres relatifs aux émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, il faut rappeler que l'agenda 21 et le plan Climat Énergie proposaient des objectifs précis dès 2012, à savoir une réduction de ces émissions de 20 % pour 2020 par rapport à 2005 dans le secteur agricole et une réduction de 15 % pour le secteur des transports sur la même période. La page 11 du rapport montre que les émissions ont diminué globalement de 9 % entre 1990 et 2012 sur le Lot-et-Garonne. On peut dire que c'est une bonne nouvelle, mais qui est à relativiser un peu : même si les chiffres sont encourageants, ils sont à comparer avec les objectifs fixés récemment, en août 2015, par la loi de transition énergétique, qui demande que les émissions de gaz à effet de serre soient réduites de 40 % entre 1990 et 2030 et qu'elles soient divisées par quatre en 1990 et 2050. Nous sommes sur le bon chemin, mais de gros efforts restent encore à accomplir sur cette thématique.

Dans ce domaine, les chiffres pour la Nouvelle-Aquitaine sont comparables à ceux du Lot-et-Garonne. Les principaux postes d'émissions de gaz à effet de serre sont le transport de personnes et de marchandises à hauteur de 34 %, suivi par l'agriculture (29 %), puis par le résidentiel (14 %) et l'industrie (14 % également).

La première des trois actions du volet territorial est la citoyenneté. Le service Vie citoyenne et associative porte en effet différents projets favorisant le bien vivre ensemble. Le Conseil départemental des jeunes (CDJ) permet, par exemple, d'intéresser de jeunes élus à la vie publique et de les sensibiliser à la vie locale. Le mandat CDJ pour la période 2016-2018 a placé les valeurs de la citoyenneté, de la laïcité et du vivre ensemble au cœur du projet. L'une des quatre commissions qui ont commencé à travailler au mois de janvier 2017 est spécifiquement consacrée à la thématique du développement durable.

De plus, le label des villes, villages, maisons et écluses fleuris contribue à rendre le cadre de vie plus agréable. L'accent est mis sur les pratiques d'embellissement soucieuses du développement durable, sur l'utilisation raisonnée de produits chimiques et sur la gestion des ressources en eau.

Le bénévolat est également un champ d'action important, comme l'attestent l'organisation d'une journée dédiée en 2016 et le témoignage de M. Roger Gaston, Président des Arts et Traditions populaires, dans l'encadré « Ils ont dit ».

Sur le champ de l'insertion par l'activité économique, il est important de rappeler que le Département est particulièrement engagé en faveur de l'emploi et de l'insertion et qu'il soutient notamment le secteur de l'insertion par l'activité économique, qui s'adresse aux personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles. C'est une véritable filière pour la réinsertion sociale et professionnelle, comme le montrent ces chiffres : 28 structures ont été conventionnées par l'État en 2016, et la filière a employé 1 700 personnes en 2015, représentant 382 équivalents temps plein. Cette proportion se retrouve au niveau national.

Par ailleurs, M. Belair, Président de l'ARDIE 47, partenaire important du Département, témoigne de l'implication de son association pour la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés publics.

À noter que la commission de développement durable s'est déplacée à Aiguillon en septembre 2016 pour visiter les locaux de l'entreprise Apreva, qui propose par exemple la location sociale de véhicules pour des bénéficiaires du RSA, des demandeurs d'emploi et des jeunes. Cette structure gère également un garage associatif d'insertion et la vente de véhicules issus de dons.

Il semble également important, dans ce rapport annuel, de faire un lien entre la culture et le développement durable, puisqu'il existe des liens forts entre les deux. En effet, les politiques culturelles contribuent à la valorisation du patrimoine et à l'attractivité du territoire. Cinq finalités du développement durable ont été définies dans le cadre de références proposées par le ministère afférent, et l'on peut ici en citer deux : l'épanouissement de tous les êtres humains, et la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations. De ce point de vue, la culture et le développement durable sont intimement liés.

Rappelons aussi que les demandes de subvention de porteurs de projets culturels sont notées selon différents critères et que l'un de ces trois critères est l'ancrage territorial, l'objectif étant de favoriser le lien social ou de développer les activités de médiation culturelle.

Il faut souligner que les acteurs territoriaux sont très impliqués dans la prise en compte des enjeux de développement durable. Par exemple, les organisateurs de Garorock attachent une importance particulière à ce que la manifestation ait un impact minimal sur le site. On peut citer des actions mises en œuvre pour favoriser les transports propres et en commun et pour sensibiliser les festivaliers à l'importance du tri. Autre chose significative, les Restos du Cœur sont sollicités en fin de festival pour une récupération des déchets alimentaires encore viables. Sur l'année 2016, cela a représenté 560 kilos de nourriture redistribués grâce à cette occasion.

Intéressons-nous maintenant au volet interne de nos actions. La première d'entre elles concerne la gestion différenciée des dépendances routières, qui consiste à adapter le mode d'entretien des espaces en fonction de leur fréquentation, de leur usage et de leur localisation. Les fréquences d'intervention ainsi que les moyens humains et matériels sont adaptés, en essayant de maintenir une gestion la plus douce possible.

La direction Exploitation et Maintenance est très active pour mettre en œuvre ce concept depuis une dizaine d'années. L'agenda 21 interne a consacré, dès 2010, une fiche action spécifique sur cette gestion différenciée, et de nombreuses actions ont été mises en place sur cette thématique. Les efforts se poursuivent aujourd'hui, par exemple pour la valorisation des déchets verts, puisque les services de la direction Infrastructures et Transports viennent de s'équiper de matériels adaptés, en particulier pour collecter les herbes fauchées et les mettre à disposition d'unités de méthanisation. La production de bois (troncs et branchages) issus de l'entretien de voiries est également valorisée et mise à la disposition de certains de nos partenaires.

La gestion différenciée est conduite par le personnel, en particulier Fabien Roma, qui témoigne des initiatives visant à utiliser du génie végétal ou mixte comme alternative à l'enrochement. Plusieurs expérimentations et initiatives intéressantes ont été menées depuis 2015 sur différents chantiers.

Le rapport s'attache également à souligner l'importance de la lutte contre les espèces invasives, en particulier la Renouée du Japon.

En ce qui concerne la gestion interne des déchets, un système de tri pour le papier, les emballages et les déchets résiduels a été mis en place dès 2013 sur les sites Jean-Bru et Saint-Jacques. Des consignes précises de tri sont proposées aux agents. Il s'agit de limiter l'impact de notre

consommation sur l'environnement et de préserver les ressources naturelles par la réutilisation de matériaux issus de déchets. Une extension des consignes de tri est effective depuis le 1er janvier 2016, auprès de trois collectivités, en particulier pour les emballages en plastique, qui sont désormais plus nombreux à être collectés.

Je vous informe également qu'une borne pour le recyclage des téléphones mobiles est à disposition depuis peu, à la sortie de l'hémicycle. Il est proposé à tous les élus et tous les agents d'y déposer les téléphones mobiles usagés ou qui ne fonctionnent plus.

M. le PRÉSIDENT. – Les chargeurs également ?

M. DEL ARCO. – Tout à fait. Les profits de cette initiative en faveur du développement durable seront reversés à Emmaüs pour la solidarité internationale.

Un système de collecte de piles usagées sera mis en place au premier semestre 2017. Il faut aussi savoir que les bouchons sont collectés à différents endroits, notamment à l'hôtel du Département.

Pour la dernière action, je vais laisser la parole à Marie-France Salles, Vice-Présidente en charge des ressources humaines

Mme SALLES. – Mes Chers Collègues, nous avons fait un constat, qui est l'élévation du taux d'absentéisme, ce qui a fait l'objet d'une remarque de M. Lepers. Cette augmentation est visible dans un grand nombre de collectivités territoriales au cours des dernières années. Parmi les arrêts constatés dans la nôtre, il se trouve que ceux causés par des accidents de travail ont fortement augmenté et que plusieurs d'entre eux ont été déclarés dans le cadre des RPS (risques psycho-sociaux). Nous sommes très attentifs à traiter cette situation dans notre collectivité. Pour ce faire, il faut se questionner et voir quelles sont les situations qui entraînent cette augmentation des RPS. C'est la raison pour laquelle, l'an passé, nous avons créé un COPIL (comité de pilotage) dédié au traitement de ces risques, auquel participent des représentants du personnel, des élus et des membres de l'Administration.

La première action qui a été menée a été la construction puis la distribution d'un questionnaire à tous les agents de notre collectivité, sur tous les sites, dans tous les métiers et à tous les grades. Le taux de réponse a été tout à fait satisfaisant, puisqu'au moins un agent sur deux a répondu à ce questionnaire. Dans ce type d'enquête, un taux de réponse de 50 % est assez extraordinaire. Le questionnaire a été distribué lors du premier semestre 2016 et analysé au cours du deuxième semestre. L'objectif de cette analyse est que le COPIL aboutisse à l'élaboration d'un plan d'action en matière de prévention des RPS, un plan qui ne devra pas rester lettre morte.

L'une des premières actions a été dirigée à l'endroit des encadrants, dans un travail sur le management. Il faut que vous sachiez qu'en octobre-novembre 2016, tous les managers de notre collectivité ont reçu une formation aux risques psycho-sociaux, pour qu'ils prennent bien conscience de ces risques, qu'ils sachent les identifier et les prévenir. À la suite de cette formation, le COPIL a considéré, après discussions, qu'il devait rédiger collectivement une charte du management. La rédaction de cette charte s'effectuera au cours du premier semestre 2017, et nous espérons qu'elle sera distribuée, que les encadrants se l'approprieront, même si c'est un travail de longue haleine. Je pense que la collaboration avec les managers de notre collectivité est importante.

Ce ne seront pas les seules actions par rapport aux RPS ; je crois que l'on va continuer à travailler sur les résultats de l'enquête pour élaborer le plan d'action lors de ce premier semestre 2017. Les RPS sont effectivement une raison d'arrêt qui est devenue conséquente et dont je connais l'importance. Il existe d'autres causes d'arrêt sur lesquelles nous allons travailler dans notre réflexion sur l'absentéisme. Nous allons aussi nous attacher à prévenir les risques de santé au-delà des RPS. Ce travail sera mené par le COPIL et ira au-delà de nos simples missions de pilotage. Ce comité

comprend notamment des représentants de l'opposition, tout particulièrement Jean-Pierre Moga, qui est un assidu de notre commission et dont j'espère le retour prochain.

Voilà ce qui a été fait et les actions que nous allons poursuivre afin d'améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail de nos agents, mais aussi avec l'objectif que les agents viennent sur leur lieu de travail avec plaisir et que le taux d'absentéisme soit réduit dans notre collectivité.

Mme GARGOWITSCH. – Pour conclure, je veux souligner le fait que notre commission est transversale, touchant aux trois socles fondateurs que sont l'économie, le social et l'environnement. Nous n'avons pas pu faire intervenir tous les Présidents de commission, car cela aurait pris beaucoup de temps, mais vous avez pu voir avec ces fiches que nous avons mené des actions concrètes.

Pour clôturer notre présentation avec une certaine émotion, je voudrais remercier Jacques Del Arco au nom de toute l'équipe de la commission Département durable, pour ton travail et ton investissement. Être élu, c'est aussi être sensible à ce côté humain ; et travailler avec toi, Cécile et Stéphanie, j'ai adoré cela humainement. J'ai des méthodes très atypiques et je t'ai poussé dans tes retranchements pour qu'un jour tu sois capable de me dire non… ce que tu as fait, et je t'en félicite. Sur le long chemin de la vie que tu as choisi maintenant de suivre avec ta petite famille, je te souhaite beaucoup de bonheur, de réussite, et un engagement aussi grand que tu l'as fait pour notre collectivité et que tu feras pour toi. Bravo, Jacques ! Nous serons toujours là pour t'accompagner et te suivre. Merci. *(Applaudissements)*

M. le PRÉSIDENT. – Tout le monde a compris que M. Del Arco nous quitte pour de nouvelles aventures personnelles et professionnelles. Merci.

Avez-vous des questions ou interventions sur ce rapport annuel ? M. Barral.

M. BARRAL. – C'est simplement une remarque, que je fais souvent à la lecture de bilans carbone. Quand je regarde le bilan des émissions de gaz à effet de serre, je vois que l'agriculture est responsable pour 28 %. J'aimerais que ce bilan soit complété par celui du piégeage du carbone grâce à la photosynthèse, aux pratiques agricoles et à l'entretien des forêts. Les territoires ruraux sont souvent pénalisés ou stigmatisés à cause de l'agriculture ; or, en milieu urbain, il n'existe pas de possibilité de piégeage. J'exprime ce souhait pour l'avenir, sans exprimer de critique sur le rapport.

M. le PRÉSIDENT. – Merci, Bernard Barral, pour cette intervention très fort-à-propos et de bon sens, qui est partagée par tout le monde.

M. CALMETTE. – Monsieur le Président, mes Chers Collègues, j'ai vu que ce rapport était complété par l'établissement de 18 fiches. Une particulièrement m'intéresse, la fiche 11, celle relative à l'apparition des énergies renouvelables, parce que j'ai été un peu surpris, ces derniers temps, par l'arrivée de sociétés qui veulent implanter et développer des énergies renouvelables, sans que nous y soyons préparés ; et cela préoccupe la population.

Comme j'ai la parole, je veux dire aussi que moi aussi je me suis inquiété ce matin de l'absence de mon voisin, et je veux lui adresser tous mes vœux de rétablissement.

M. le PRÉSIDENT. – Très bien. Merci. Je n'ai pas évoqué la situation de Jean-Pierre Moga parce que nous en avons parlé à la dernière commission permanente. Son état était en bonne voie de rétablissement. Merci aussi pour cette remarque, car effectivement nous avons pu constater des interventions intempestives et maladroites de sociétés privées qui souhaitent développer des énergies renouvelables sur notre département, ce à quoi nous sommes tous favorables, mais quand on agit de la sorte, sans concertation ni présentation, le dossier finit par se retourner contre ceux qui le portent, et c'est ce qui s'est passé sur votre territoire.

Je souhaite que tous les investisseurs concertent avec nous avant d'agir sur les territoires, que ce soit sur l'éolien, le photovoltaïque ou dans d'autres domaines, parce qu'ensemble nous pouvons faire avancer les projets, comme nous l'avons déjà démontré.

S'il n'y a pas d'autres observations sur ce rapport, nous en prenons acte.

L'Assemblée prend acte.

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, POLITIQUES CONTRACTUELLES

RAPPORT N° 3001

PROJET DE DECRET MODIFIANT LE DECRET 2008-645 DU 30 JUIN 2008

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) POITOU-CHARENTES

RAPPORTEUR : M. BILIRIT. – Nous avons déjà parlé de ce projet à plusieurs reprises. Pour rappel, la procédure d'extension est engagée pour l'EPF Poitou-Charentes, et l'on nous demande notre avis sur le projet de décret qui figure en annexe de la délibération. Cela a été présenté à la Conférence des territoires cette semaine. Le Président du Conseil départemental a signé un courrier d'information pour sensibiliser l'ensemble des communes, sauf l'agglomération d'Agen.

L'élargissement qui est prévu par rapport à l'ancienne région Poitou-Charentes concerne les départements de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne. L'EPF s'appellerait désormais EPF Nouvelle-Aquitaine. Les compétences sont inchangées, elles portent sur la dépollution, la restructuration et l'appui à la cession des opérateurs. Elles comportent des enjeux de limitation de l'extension urbaine, de préservation des terrains agricoles et naturels, de revitalisation des centres-bourgs, de requalification en zone urbaine tant en ville que dans les villages ruraux, mais aussi de développement économique, d'implantations économiques nouvelles, de maintien dans l'emploi, de revitalisation du foncier commercial et de restructuration de friches industrielles de toute taille, qu'elles soient polluées ou pas.

L'EPF assure le portage financier, l'ingénierie, l'analyse technique et juridique. Des conventions spécifiques de portage sont signées pour chaque projet avec les collectivités qui sont concernées. Il n'est pas prévu de rémunération pour le portage de quatre ans pour les communes qui ont moins de 3 500 habitants.

L'EPF fonctionne avec un conseil d'administration composé de 61 membres, dont 53 représentent les collectivités, parmi lesquelles se trouvera le Département du Lot-et-Garonne, tandis que les autres membres représentent l'État.

L'EPF dresse un programme pluriannuel d'interventions (sur cinq ans), lequel devrait être voté au cours du deuxième semestre de cette année.

Les collectivités concernées doivent rendre un avis sur le projet de décret avant le 2 avril. Le décret devrait être adopté en Conseil d'État en mai. Le conseil d'administration devrait être installé dans le courant de l'été, et le démarrage effectif des missions est envisagé à l'automne.

Mme BRANDOLIN-ROBERT. – Notre groupe s'abstiendra sur ce rapport pour deux raisons. La première est qu'il s'agit d'une nouvelle taxe, la TSE (Taxe spéciale d'équipement) dont on ne connaît pas très bien le montant, ni l'évolution. La deuxième est que cette taxe prélevée va venir enrichir le budget de cet EPF et que nous ne maîtrisons pas les retombées économiques sur nos territoires. La composition du bureau ne nous rassure pas sur ce point.

M. le PRÉSIDENT. – Y'a-t-il d'autres interventions ? C'est un dossier que nous connaissons et sur lequel il n'est pas utile d'étendre le débat. Je connais la position de l'opposition. Quelle est celle de Dynamique citoyenne ? Le rapport est adopté par la majorité également. Je vous en remercie.

VOTE : Le rapport est adopté.
Pour : 28 (groupes de la Majorité départementale et la « Dynamique citoyenne »).
Abstention : 14 (groupe l'Avenir ensemble).

COMMISSION FINANCE, PATRIMOINE ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

RAPPORT N° 9001

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NOUVELLE-AQUITAINE SUR LA GESTION DU DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE POUR LES EXERCICES 2010 ET SUIVANTS

(présentation d'un diaporama p. 50)

RAPPORTEUR *:* M. le PRÉSIDENT. - Il appartient au Président de présenter le rapport de la Chambre régionale des comptes (CRC). En préalable, comme je l'ai dit dans mon intervention tout à l'heure, c'est un rapport dont nous pouvons être satisfaits : globalement, il est plus que satisfaisant. Il démontre que nous avons tenu les comptes, que nous avons anticipé les mesures d'économie, de rationalisation et d'organisation. Contrairement à ce qui a été dit, nous n'avons pas attendu, les bras ballant, que le mur arrive… Nous travaillons depuis longtemps de manière exemplaire. Je reprends l'exemple de ce que nous avons fait en matière de dépenses de communication et de cabinet. Citez-moi une collectivité départementale qui a réduit de 50 % un tel budget. Nous continuons nos efforts, puisque le budget du cabinet devrait encore diminuer, même si mon directeur de cabinet me dit que nous atteignons une limite.

Trois grands thèmes sont abordés : l'implication du Département dans le développement économique du territoire, la gestion des ressources humaines, les comptes et la situation financière.

La Chambre régionale des comptes souligne la très forte implication du Département du Lot-et-Garonne dans le secteur du développement économique au sens large. Elle la souligne aussi pour la critiquer légèrement, en précisant que le Département ne s'entoure pas toujours des assurances et garanties nécessaires, ce qui peut conduire à faire peser sur ses finances des risques externes dont il n'est pas certain qu'ils soient parfaitement connus et anticipés. La Chambre évoque les avances remboursables, le Center Parcs, les thermes de Casteljaloux et le Wimax. Tout à l'heure, j'ai dit que j'assumais cette politique, parce que c'est ce qui fait le dynamisme de notre département, en particulier les avances remboursables, pour lesquelles les taux de restitution atteignent 85 %.

Pour les quelques avances qui ne nous sont pas remboursées, il faut reconnaître, tous ensemble, que nous nous doutions que la situation était difficile pour les deux entreprises concernées, Fumel D et Xilofrance, mais à l'unanimité nous avons soutenu ces entreprises, parce que nous sommes

volontaristes et que parfois nous prenons des risques. Nous avons pris des risques, mais des risques mesurés. Aujourd'hui, nous n'avons plus le droit d'attribuer des avances remboursables. Nous percevons donc une recette, qui correspond aux avances remboursables que nous avons attribuées les années précédentes. Ainsi, 4 ou 5 millions vont revenir dans nos caisses progressivement, d'ici sept ans, délai limite.

Le rapport a évoqué les thermes de Casteljaloux, aujourd'hui revendus, après une délibération adoptée ici même il y a peu, à un prix de 2,1 millions d'euros, supérieur au capital restant dû, qui est de 1,6 million. Nous n'avons pas fait une si mauvaise affaire que cela, même si le dossier était particulièrement mal ficelé à l'origine – et c'est pour cela que nous avons vendu les thermes. En effet, dans la convention, tous les risques étaient assumés par le Département.

Concernant Center Parcs, je m'inscris totalement en faux contre les assertions de la Chambre régionale des comptes. Certes, une avance nous est demandée dans le cadre de la SEM qui sera constituée, mais elle est remboursée dans le terme des vingt ans, à l'issue duquel le Département sera propriétaire d'un patrimoine qui aura une valeur importante. Pierre et Vacances a intérêt à entretenir son patrimoine pour faire en sorte que les touristes continuent à venir. Donc, nous avons réalisé plutôt une belle opération, même s'il nous faudra débourser au préalable une somme importante pour constituer la SEM.

Sur la gestion des ressources humaines, la Chambre note la baisse légère des effectifs entre 2010 et 2014 et des dépenses de personnel très largement inférieures à la moyenne de la strate. Malgré cela, la Chambre explique la hausse des dépenses de personnel, mais je vous en fais l'économie parce que nous connaissons cet état qui a souvent été évoqué ici. Globalement, elle délivre un satisfecit, bien que les Chambres régionales des comptes n'emploient jamais cette terminologie. Elle a noté aussi notre engagement à entrer dans un processus de stabilisation

Je voudrais dire un mot à l'opposition, qui nous a souvent critiqués parce que nous ne cherchions qu'à stabiliser les dépenses. Nous ne devrions pas communiquer de cette manière, nous devrions communiquer sur l'objectif de réduction de 5 % des effectifs – ce qui est énorme, mais qui n'amène malheureusement qu'à une stabilisation des dépenses. Là aussi, je demande à voir le comparatif avec les autres collectivités départementales dans le pays.

Sur le plan organisationnel, la Chambre souligne la nécessité d'accélérer la modernisation des outils et des méthodes de travail, ce que nous faisons aujourd'hui puisque nous avons pris plusieurs mesures.

Sur la situation financière, la Chambre régionale dit clairement qu'entre 2010 et 2014 le Département a réussi à dégager en permanence une capacité d'autofinancement disponible pour de nouveaux investissements, égale à environ 6 % des produits de gestion. C'est donc un satisfecit. Les produits de gestion ont augmenté légèrement plus vite que les dépenses courantes. La Chambre a également noté que nous n'avons pas modifié le taux de la taxe du foncier bâti pendant toute cette période. Elle note aussi que la structure de la dette est saine et son coût peu élevé, sans produits toxiques et surtout sans aucune échéance supérieure à la capacité d'autofinancement brute des dernières années. Elle note en outre que notre volume d'investissement reste proche de la moyenne de la strate et que l'effort est supérieur à la moyenne en matière d'interventions indirectes, c'est-à-dire les aides aux communes et à l'économie : 91 € contre 72 €, quasiment 20 % de plus. En revanche, l'effort est inférieur pour les interventions directes, et c'est ce que nous essayons de rééquilibrer, en sachant qu'en l'absence de budgets suffisants nous n'allons pas emprunter ou augmenter la fiscalité pour les collectivités que nous soutenons et qui ont eu l'habitude de nous solliciter. D'ailleurs, je voudrais rappeler que sans l'intervention du Département, aucun grand dossier ne pourrait se réaliser en Lot-et-Garonne. Quand nous réalisons une infrastructure routière, personne ne vient nous subventionner ; en revanche, quand une collectivité infra-départementale, qu'elle soit communale ou intercommunale, réalise un dossier, elle vient solliciter le Département et la Région. La loi NOTRe et la clarification des compétences nous amènent aussi à rééquilibrer tout cela. Même si c'est parfois douloureux, je sais que

les Lot-et-Garonnais le comprennent parfaitement.

En synthèse, la Chambre souligne la fiabilité globale des comptes, y compris sur la dette, bien que le Lot-et-Garonne se classe dans le premier tiers des Départements les plus endettés, à l'aune du ratio de dette par habitant. Ni le niveau d'endettement ni sa soutenabilité ne suscitent encore d'inquiétudes.

Sur cette période 2010-2014, nous étions bien conscients de la fragilité. Pour preuve, nous avons engagé de nombreuses mesures de rationalisation et d'économie. Mais en 2015 et 2016, les choses se sont accélérées, parce que les dépenses que nous ne maîtrisons pas ont continué à augmenter, ces dépenses générées par les allocations de solidarité nationale, mais pas seulement : je n'ai pas évoqué les dépenses concernant les mineurs isolés, qu'on appelle maintenant les mineurs non accompagnés, pour lesquels nous étions à zéro euro en 2010 et sommes passés à plus de 5 millions d'euros aujourd'hui. La protection de l'enfance, suite aux mesures prises par les juges qui orientent vers le Département, fait également exploser les dépenses. Nous avons plusieurs charges de ce type.

En deux ans, les dotations ont été réduites de 27 millions d'euros (-11 en 2015 et -16 en 2016), pendant que les dépenses supplémentaires au titre de l'action sociale se sont chiffrées à une dizaine de millions d'euros. Je ne connais pas une collectivité dont les ressources sont aussi faibles que les nôtres qui puisse résister. C'est pour cela que nous engageons le combat avec l'État. Je dis bien avec l'État parce que, quel que soit le Gouvernement, il faudra que nous arrivions à imposer une péréquation nationale qui nous permette d'être en capacité de réaliser nos politiques, certes a minima, mais au moins de les réaliser, pour répondre à une question de justice, d'égalité et d'aménagement du territoire.

J'en ai terminé avec la présentation. Le débat est ouvert.

M. LEPERS. – Je l'ai dit en introduction et je ne m'attendais pas à autre chose : vous voyez dans ce rapport tous les motifs de satisfaction. Moi, je serai un peu plus mesuré, mais nous n'allons pas entrer dans de grands débats, vous connaissez nos différences de point de vue. Par contre, des éléments confirment notre diagnostic sur la collectivité, notamment les économies de fonctionnement qui sont à rechercher dans les dépenses de personnel, un endettement élevé bien qu'encore supportable, un conditionnement des subventions et un contrôle de leurs bénéficiaires insuffisant – ce point important doit nous faire réagir encore –, et une augmentation des recrutements à partir de 2015. Ensuite, de petites choses m'interrogent. Nous n'allons peut-être pas revenir sur les infrastructures routières, mais on voit un investissement dans ce domaine bien en deçà des montants prévus dans le plan de modernisation des routes : 46 millions par an, contre 16 millions réalisés en 2016. Cela m'interroge énormément.

Il reste des éléments intéressants que nous apprenons, par exemple le taux d'absentéisme des agents, que je demande depuis longtemps. On apprend sans surprise qu'il est supérieur à la moyenne nationale et qu'il a fortement progressé entre 2010 et 2014, passant de 18,7 à 29,8 jours pour les agents titulaires. On apprend un autre élément intéressant : le coût de la gratuité dans les transports scolaires, de 6 millions d'euros par an.

On pourrait entrer dans de grandes polémiques, étant donné que vous êtes satisfaits et que nous, nous sommes beaucoup plus mesurés. Voilà en tout cas les éléments que je souhaitais noter.

M. le PRÉSIDENT. – Y' a-t-il d'autres interventions ?

M. CHOLLET. – En complément des propos du Président Lepers, j'exprimerai un peu d'inquiétude sur le dossier Center Parcs, vu l'avis de la CRC, qui dit que la constitution d'une SEM uniquement consacrée au portage financier n'est pas compatible avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales. Vous nous direz quels sont vos arguments sur le sujet, parce que c'est un peu inquiétant. Il en est de même lorsque la Chambre relève que le montant des investissements n'est

pas en adéquation avec l'ampleur des travaux à réaliser. Nous vous avons dit que ce projet nous intéressait, qu'il était important pour le département, mais il faut que vous nous rassuriez là-dessus.

Ensuite, comme Guillaume Lepers, je n'ai pas tout à fait la même lecture que vous sur certains éléments. La Chambre régionale des comptes souligne l'absence de contrôle dans le monde associatif de la situation financière des bénéficiaires. Pour Xilofrance et les Parquets Marty, elle ne vous félicite pas, mais vous reproche une insuffisance d'évaluation de la situation financière des entreprises. Enfin, si j'ai bien compris ce que vous avez dit pour la période entre 2010 et 2014, la CRC note une progression des effectifs en 2015 : 34 agents titulaires de plus dans le premier semestre ; intégration de 18 OPA (ouvriers des parcs et ateliers) ; 31 recrutements pour 15 départs ; à cela s'ajoute l'arrivée de 3 administrateurs au deuxième semestre. En 2015, vous n'avez pas fait beaucoup d'efforts ; cette année-là, il s'est produit un laisser-aller, que la CRC a bien souligné.

S'agissant du plan d'action sur l'absentéisme, je suis toujours étonné que dans la fonction publique, quelle qu'elle soit, on soit toujours à des niveaux élevés d'absentéisme, alors que la fonction publique comporte de très beaux métiers.

Pour ce qui est des 147 « véhicules légers », on peut dire que le parc automobile est assez conséquent. 89 sont utilisés par des services autres que la direction des Infrastructures, comme le souligne la CRC.

Christian Dézalos a parlé des six mesures pour minorer les charges (sur les contrats informatiques, la téléphonie…). Je n'y reviens pas.

La Chambre indique que la contribution au SDIS est largement supérieure à la moyenne de la strate en 2013 : 45 habitants contre 37.

Voyez, ma lecture n'est pas tout à fait la vôtre, Monsieur le Président, quant au satisfecit global que vous tirez de ce rapport.

M. le PRÉSIDENT. – Je vous remercie. Mme Salles veut apporter des précisions.

Mme SALLES. – Oui, je voudrais rappeler quand même que cette période est celle où nous avons intégré les agents du parc routier. Ce n'était pas de notre fait, mais une procédure qui nous a été imposée.

M. le PRÉSIDENT. – La Chambre le précise.

Mme SALLES. – C'est une réalité expliquant l'augmentation de notre effectif. Ensuite, nous n'avons pas eu de recrutements qui sont allés au-delà. En ce qui concerne l'absentéisme, nous ne sommes pas très au-dessus de la moyenne : nous sommes quasiment à la moyenne nationale, ce qui n'est pas du tout un satisfecit. La difficulté réside dans la mesure du taux d'absentéisme, sur laquelle il faudra que les uns et les autres s'accordent. Selon les collectivités, ce ne sont pas toujours les mêmes formules qui sont appliquées. Dans la nôtre, il faut retenir l'importance de la filière technique, contrairement à d'autres ; c'est vrai notamment depuis l'intégration des adjoints techniques des établissements d'enseignement, qui a renforcé notre filière technique, dans laquelle les risques peuvent être plus élevés que dans d'autres catégories d'emploi. Un autre facteur d'explication est la moyenne d'âge élevée dans notre collectivité, surtout parmi les agents de catégorie C. Or, on sait que plus l'âge s'élève, plus les déclarations d'accident sont élevées et plus la durée de l'arrêt est importante. C'est là un indicateur indéniable dans toutes les collectivités. Au sein de la nôtre, le nombre de jours d'arrêt devient de plus en plus élevé, en lien avec cette moyenne d'âge et le type de métiers exercés. À cet égard, la prévention de la santé doit être un axe important.

M. LEPERS. – Sur ce thème de l'absentéisme, je ferai remarquer que l'augmentation est particulièrement impressionnante. On voit que plusieurs collectivités en France ont mis en place des systèmes incitatifs pour limiter ces problèmes d'absentéisme. Un exemple proche nous est donné par la commune de Boé, qui a mis en place un dispositif prévoyant la diminution de 5 % de la moitié du régime indemnitaire des agents au-delà de cinq jours d'absence sur cette année. Au-delà des mesures relatives au bien-être et des formations du management, qui toutes deux sont très importantes et que j'approuve, pensez-vous qu'une telle initiative puisse s'envisager au niveau de notre collectivité ?

Mme SALLES. – Le régime indemnitaire est propre à chaque collectivité. Le Département peut réfléchir à cette option. La compétence et la qualité du service rendu par l'agent sont des éléments aussi importants dans la détermination du montant indemnitaire. Le degré de prise en compte des arrêts maladie dans la fixation de ce régime indemnitaire soulève tout un débat. Ce peut être un élément ; personnellement, je pense qu'il faut surtout travailler sur la prévention et sur le traitement de certains risques. Je crois que nous avons beaucoup à faire dans ce domaine dans notre collectivité. Le chantier a été mis en route. Un autre, dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières (la GPEC), est la définition du registre des métiers et celle des risques propres à chaque métier. Il est prévu d'arriver à l'élaboration d'une fiche de risques en fonction de chaque métier. Une fois les risques définis, ils pourront être traités en prévention.

M. le PRÉSIDENT. – S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais conclure. Ma première remarque est qu'une Chambre régionale des comptes peut se tromper. Tout ce qu'elle dit n'est pas à prendre pour agent comptant. La preuve, M. Chollet m'a tendu la perche en mettant en avant la critique qui est faite sur notre contribution au SDIS. La Chambre des comptes est un comptable ; nous, nous sommes des politiques, nous menons des politiques et nous voulons développer le territoire. Si nous avons une contribution forte auprès du SDIS, c'est parce que depuis 2008 nous avons voulu moderniser ce service, qui est un service majeur dans nos campagnes. Si nous ne l'avions pas modernisé, le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires se serait tari. Effectivement, cela a un coût, mais nous l'assumons, ensemble.

Mais Monsieur Chollet, quel rapport de la Chambre régionale des comptes n'émettrait pas quelques critiques ? Nous ne sommes pas parfaits. Je remarque que vos critiques portent sur des sujets à la marge. Sur le fond, sur l'équilibre, sur la gestion globale, le rapport est un bon rapport. Sur la demande de rechercher des économies, lorsque la Chambre régionale des comptes est intervenue, elle n'a fait que reprendre nos ambitions et nos propositions. Sur le recrutement en 2015, de grâce, Monsieur Chollet ! Je ne sais pas ce qui vous a piqué, mais cela fait deux interventions avec beaucoup de démagogie. Si vous lisez correctement le rapport, vous voyez bien que la Chambre régionale des comptes décrit une croissance des effectifs, mais vous voyez d'où elle vient : j'ai bien souvenir du paragraphe où elle parle de la croissance des effectifs, mais pas de croissance des dépenses pour la collectivité. Les OPA sont compensées par l'État ; ce n'est pas une charge supplémentaire, ils travaillaient pour nous auparavant.

Sur l'absentéisme, je me souviens de gorges chaudes que j'ai pu entendre ici sur le mal-être des agents départementaux. Très vite, la presse nous a fait remarquer qu'aucune des grandes collectivités de ce département n'y échappait. Le problème est donc général. Certaines collectivités ont une gestion bien plus catastrophique que la nôtre.

Le coût de la gratuité, vous dites qu'il est de 6 millions d'euros.

M. LEPERS. – 1,6 million.

M. le PRÉSIDENT. – Ah, pardon. J'ai eu mal au cœur... La Chambre régionale des comptes, dans le cadre de la CLERCT (commission locale d'évaluation des charges transférées), a évalué à 600 000 € le coût de la gratuité. Entre 600 000 € et 1,6 million…

Je terminerai sur la constitution de la SEM. C'est pour cela que je dis que la Chambre régionale des comptes peut se tromper. Si la constitution d'une SEM n'est pas compatible en Lot-et-Garonne, qu'en est-il de la SEM de la Vienne ? L'an dernier, a été inauguré le Center Parcs de la Vienne. Nous suivons exactement le même schéma. Ce qui est vrai en deçà des Pyrénées doit l'être également de l'autre côté. Je dis cela pour relativiser les petites critiques. J'aurais été moins fier devant vous s'il y avait eu des critiques de fond sur notre gestion et sur l'état de nos finances, du moins jusqu'en 2014.

Concernant les véhicules, si vous aviez été tout à fait honnête intellectuellement, vous auriez précisé que la Chambre rappelle que nous sommes dans la moyenne des Départements. Mais nous n'avons pas attendu les observations de la Chambre pour travailler. D'ici quelques mois, quand nous ferons le point, vous verrez que sommes en train de réduire le nombre des véhicules.

Je ne vais pas m'étendre, car nous avons parlé du reste dans les interventions préalables. Nous n'avons pas à voter ce rapport, mais à en prendre acte. Je vous remercie d'en prendre acte.

L'Assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9002

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORTEUR *:* M. le PRÉSIDENT. - M. Dézalos a présenté les orientations budgétaires précédemment. Je suppose que nous n'avons pas à réengager de débats. Il nous faut prendre acte que le rapport a été présenté. Tout le monde est-il d'accord ? Je vous remercie.

L'Assemblée prend acte du rapport.

M. le PRÉSIDENT. – Il nous reste à examiner une motion relative à la prise en compte par l'état de la situation financière du Département de Lot-et-Garonne, déposée par le groupe de la majorité départementale

M. LEPERS. – Avant cela, les personnes de l'opposition ont quelques questions rapides à vous poser.

Mme KHERKHACH. – Monsieur le Président, nous avons pu lire dans la presse, dans le journal *Sud Ouest* en date du 15 février, que le Département du Lot-et-Garonne envisagerait, à l'instar du Département de la Gironde, une expérimentation sur le revenu universel. Pouvez-vous nous confirmer ou pas qu'une réflexion a été menée en ce sens ?

M. le PRÉSIDENT. – Votre Président a mené une réflexion, puisque j'ai été membre de la mission sénatoriale sur le revenu de base, qui a produit un rapport extrêmement consistant, faisant le tour de la question. J'ai été sollicité pour mener une expérimentation ici en Lot-et-Garonne et j'ai estimé, compte tenu de l'état de nos finances et du fait que nous avons postulé à l'appel à projets « Territoires zéro chômeur », qui est mené par ATD Quart Monde, que nous n'allions pas mener de front les deux opérations. Je suis intéressé par cette question, comme beaucoup d'entre vous, et j'ai demandé au Président de la Gironde, qui mène une expérimentation malgré les difficultés financières que traverse ce Département, qui n'ont rien à voir avec les nôtres, de pouvoir y participer à titre personnel – et je vous en rendrai compte à titre personnel, pour voir comment les choses peuvent évoluer.

En revanche, j'ai signé un courrier au Président Alain Rousset la semaine dernière, lui demandant de réfléchir avec des parlementaires aquitains à la mise en place non pas d'un revenu universel, puisqu'il est sectoriel, mais d'un revenu de base pour le monde agricole, qui soit gagé sur le financement de la PAC. C'est important, car un département comme le Lot-et-Garonne y gagnerait beaucoup, comme les départements de montagne. Il existe beaucoup de petites et moyennes exploitations qui, avec un revenu de base, pourraient continuer à vivre et à entretenir nos territoires. Malheureusement, avec les grandes exploitations, on défriche, on déboise, on enlève les haies, comme je peux le constater à Puymiclan…. Avez-vous d'autres questions ?

Mme DUCOS. – Monsieur le Président, concernant le transfert de compétences des transports, dont on a déjà largement parlé, vous nous avez répondu sur les conditions de transfert, et le rapport d'orientations budgétaires y répond. Un point sur la gratuité se pose et n'est pas évoqué dans ce rapport. La Région entend-elle maintenir cette gratuité en Lot-et-Garonne ? Vous aviez porté ce projet avec force, vous l'aviez mené à son terme. Nous sommes très souvent interpellés sur le terrain par les parents des usagers, par les habitants de nos cantons, par les membres des syndicats des transports scolaires, qui tous s'interrogent et ne comprennent pas ce manque de clarté à ce jour et un revirement potentiel. Que doit-on répondre à toutes ces interrogations sur le terrain ?

M. le PRÉSIDENT. – La gratuité a été évoquée lors de la dernière réunion de la commission permanente. Je vous avais fait le point des négociations. Aujourd'hui, la Région envisage de maintenir le système actuel jusqu'à la rentrée 2018. La question de la gratuité ne se posera pas avant cette date. Bien sûr, l'évolution sera anticipée. J'ai cru comprendre que la Région ne souhaitait pas obligatoirement maintenir la gratuité. Le choix lui appartient, en tant que collectivité indépendante. Si elle fait ce choix, il nous appartiendra de voir comment nous réagissons. Je ne sais pas quel planning s'est fixé la Région, mais il me semble que ce sujet ne sera pas discuté avant le débat d'orientations budgétaires de fin d'année. C'est à la fin de cette année que nous connaîtrons définitivement leur position et que nous pourrons éventuellement nous adapter. Mais je voudrais vous rappeler que la position de la Région est compliquée, parce qu'elle doit harmoniser douze Départements et que les situations peuvent être très différentes.

Deux Départements assument la gratuité. Nous sommes le seul à pratiquer une gratuité partielle. Nous avions conservé un droit d'inscription, qui a été important dans la maîtrise financière, parce que nous n'avons pas dérivé. Pour mémoire, en 2009, lorsque nous avons mis en place la gratuité des transports scolaires en Lot-et-Garonne, le Département de l'Aveyron, géré par une majorité de droite, la mettait en place également, sans droit d'inscription, ce qui a provoqué une désorganisation totale et une obligation de créer de nouveaux circuits. Chiffres et documents à l'appui, nous pouvons vous démontrer que nous n'avons pas créé de nouveaux circuits en Lot-et-Garonne. Le coût a évolué parce qu'il y a eu un marché et de nouveaux entrants, de jeunes collégiens, notamment dans la périphérie agenaise où il a fallu créer quelques services du fait de la croissance du nombre d'élèves. Mais nous n'avons pas créé de services de car supplémentaires par suite de la gratuité. Si vous mettez en place la gratuité et que vous maintenez le même nombre de services, cela veut dire que les cars n'étaient pas pleins.

Si des personnes sont inquiètes, rassurez-les jusqu'en 2018. Ensuite, nous aurons à débattre entre nous de ce que nous ferons. Essaierons-nous de maintenir la gratuité ou pas, de compenser la participation à la Région ? L'honnêteté me vaut de vous dire que ce sera très difficile juridiquement. Nous y travaillerons et ferons des propositions. Raymond Girardi a raison de dire que ce sera très difficile financièrement, puisqu'il faudra compenser au moins 600 000 €. Avez-vous d'autres questions ?

M. LEPERS. – Dans le rapport d'orientations budgétaires, il est évoqué le transfert des compétences « déchets » à la Région. Il est aussi dit que vous souhaitez négocier une contrepartie de ce transfert. Pouvez-vous nous donner rapidement une évaluation financière de cette compétence et le niveau de compensation que vous réclamez, simplement pour que nous soyons bien informés ?

M. BILIRIT. – Cela réfère uniquement à la réalisation du plan départemental, qui est devenu un plan régional. Il n'y a donc pas de transfert de personnel, comme dans les autres départements de la Nouvelle-Aquitaine d'ailleurs. Pour réaliser le plan, nous prenions un bureau d'études et ne mobilisions pas du personnel uniquement consacré à cette tâche. Il s'agissait notamment de mettre en place l'observatoire départemental.

M. le PRÉSIDENT. – Avez-vous encore des questions ?

Mme SUPPI. – Monsieur le Président, j'aurais une question sur le dispositif « Visit 47 », qui a été créé en 2014 pour promouvoir les lieux touristiques du département. Cette application a coûté plus de 130 000 €, dont 68 % financés par l'aide publique. Pouvez-vous nous faire un bilan de ce dispositif, notamment en nombre de téléchargements ?

M. le PRÉSIDENT. – Si l'on ne vous a pas fait de bilan, ce n'est pas bien, et je demande aux services de le faire rapidement. Il vous sera transmis, et je veux en être destinataire aussi.

Nous passons à la motion déposée par la majorité départementale. Est-elle adoptée à l'unanimité ?

M. LEPERS. – Non, pour plusieurs raisons. D'abord, elle est très similaire à la motion que nous avions déposée il y a quelque temps et qui avait été rejetée. Pour nous, elle est aussi trop politisée. Elle contient beaucoup d'éloges du Gouvernement… Sans relancer le débat, nous ne sommes pas d'accord sur les raisons de la situation dans laquelle nous sommes. Nous voterons contre cette motion trop politisée.

M. le PRÉSIDENT. – Nous pouvons la retravailler ensemble. C'est une motion extrêmement importante, parce que si je n'ai pas l'unanimité de l'Assemblée, mon combat va s'en trouver affecté. Sur les remarques trop politiques, il n'y a rien qui ne soit objectif. Les mesures Valls représentent quand même une somme entre 12 et 15 millions depuis 2014. Regardez les chiffres : c'est une réalité. La Chambre régionale des comptes a souligné que c'était grâce aux dotations de péréquation que nous avons pu tenir la tête hors de l'eau. Je peux vous dire que Bercy a beaucoup donné aux Départements. Le problème est que ce n'est pas suffisant pour le nôtre. Même si l'État a pris des mesures fortes de péréquation verticale et horizontale pour soutenir les Départements les plus fragilisés, appelez Benoît Huré, collègue sénateur, siégeant dans ma commission, Président du Conseil départemental des Ardennes, et vous verrez qu'il signe cette motion ; il dit la même chose que moi, car c'est objectif. Le fait est que ce n'est pas suffisant, qu'on est loin du compte. J'ai appelé M. Huré pour l'inciter à s'engager comme nous le faisons. Le Département du Lot-et-Garonne s'est engagé, dès 2008, à réduire les dépenses de cabinet et de communication. C'était une volonté. Je vous rappelle que nous avons créé un service d'inspection, audit et évaluation pour réaliser des économies. Nous n'avons pas été cigale, nous avons été fourmi dès que nous sommes arrivés en responsabilité ici.

M. LEPERS. – Effectivement, le sujet est très sérieux et important, et vous avez besoin de légitimité. Nous allons retravailler la motion ensemble.

M. le PRÉSIDENT. – Nous verrons cela lors de notre prochaine rencontre, pour essayer d'avoir une motion commune. La motion est ajournée. Je vous remercie et vous souhaite une bonne journée.

La séance est levée à 12 heures 40.

MOTION RELATIVE A LA PRISE EN COMPTE PAR L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIERE DU DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE, DEPOSEE PAR LE GROUPE DE LA MAJORITE DEPARTEMENTALE

En 2012, le Gouvernement s'est engagé dans une démarche de réduction des déficits publics. A cette entreprise nécessaire pour l'avenir de notre Pays, l'ensemble des pouvoirs publics (Etat, Sécurité sociale, Collectivités territoriales) ont été amenés à contribuer.

Pour le département de Lot-et-Garonne, cette contribution conjuguée à la perte de ressources fiscales dynamiques s'est notamment traduite par une baisse de ses recettes. Après une année 2015 marquée pour la première fois par une contraction de son budget, la tendance s'est poursuivie en 2016 et s'est renforcée en 2017 (- 5,5 M€). Sur quatre ans, la perte cumulée de DGF s'est élevée à 34.9 M€ alors que, dans le même temps, les dépenses d'allocations individuelles de solidarité augmentaient de 12,7 M €.

Même si l'Etat a pris, dès 2013, des mesures fortes de péréquation verticales et horizontales pour soutenir les départements les plus fragilisés, celles-ci ont été largement insuffisantes pour compenser le déficit croissant de compensation des allocations de solidarité nationale versées par le département.

Pour le Lot-et-Garonne qui s'est engagé très tôt dans la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, cette situation s'apparente à une double peine. Si chacun s'accorde à dire que la contribution des collectivités à la réduction des déficits publics est nécessaire, celle si ne peut s'accompagner d'un abandon de l'Etat dans le financement des allocations de solidarité nationale.

Pourtant, le reste à charge cumulé du financement des trois allocations de solidarité nationale depuis 2008 s'élève à 417 M€, soit près d'un exercice budgétaire de notre collectivité. Cette situation qui condamne les citoyens d'un des départements les plus pauvres de France à financer eux-mêmes, par l'impôt, la solidarité que le Pays doit aux plus fragiles, est aussi injuste qu'inacceptable.

30% d'augmentation de fiscalité serait nécessaire pour équilibrer notre budget (malgré les mesures fortes de maîtrise des dépenses) et 50% pour assumer notre programme d'investissement en infrastructures.

Les Conseillers départementaux de Lot-et-Garonne, réunis en session :

- prennent acte du recours à la hausse de fiscalité par 36% des départements en 2016 (augmentation moyenne de 13%) et refusent de recourir à ce levier pour sortir le département d'une situation dont il n'est pas responsable ;
- demandent que soit rouverte une négociation avec l'Etat pour une reprise du financement du RSA par celui-ci ;
- réclament, dans l'attente de cette reprise, la mise en place d'un fonds d'urgence complémentaire de 500 M€ pour soutenir les départements les plus en difficulté ;
- appellent l'ensemble des départements qui subissent la même injustice que le Lot-et-Garonne à la mobilisation ;
- interpellent les candidats à l'élection présidentielle sur l'avenir des départements et la nécessité de leur apporter des recettes pérennes et dynamiques.

Motion ajournée.

Diaporama n°1 – cf. rapport 9002

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PRESENTATION DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Session du 17 FEVRIER 2017

k/DIRECTION/DIRECTEUR/dob/2017 le 15/02/2017

Evolution du reste à charge par AIS en M€

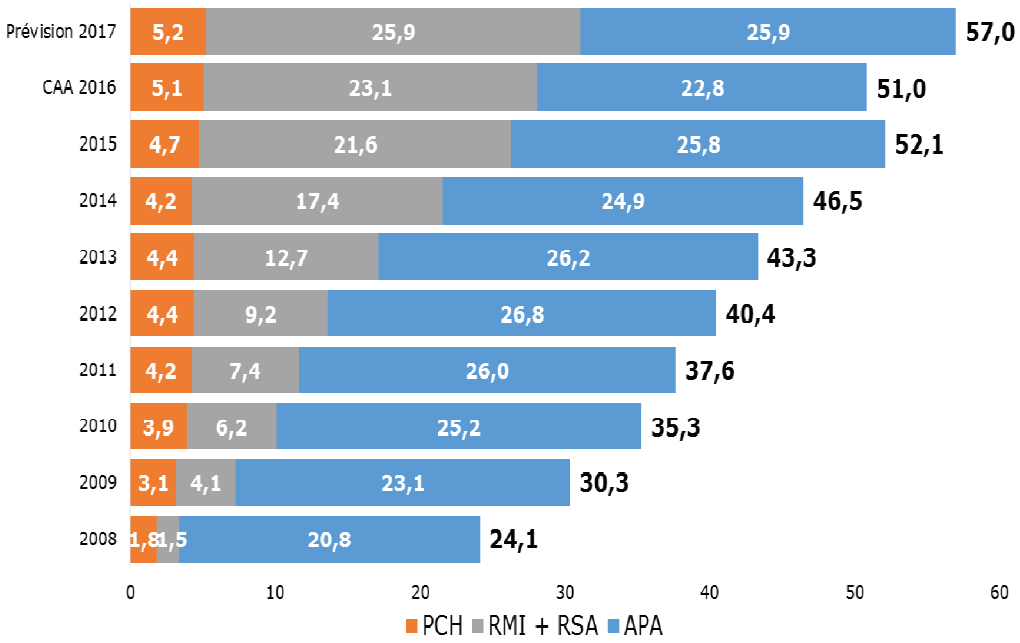

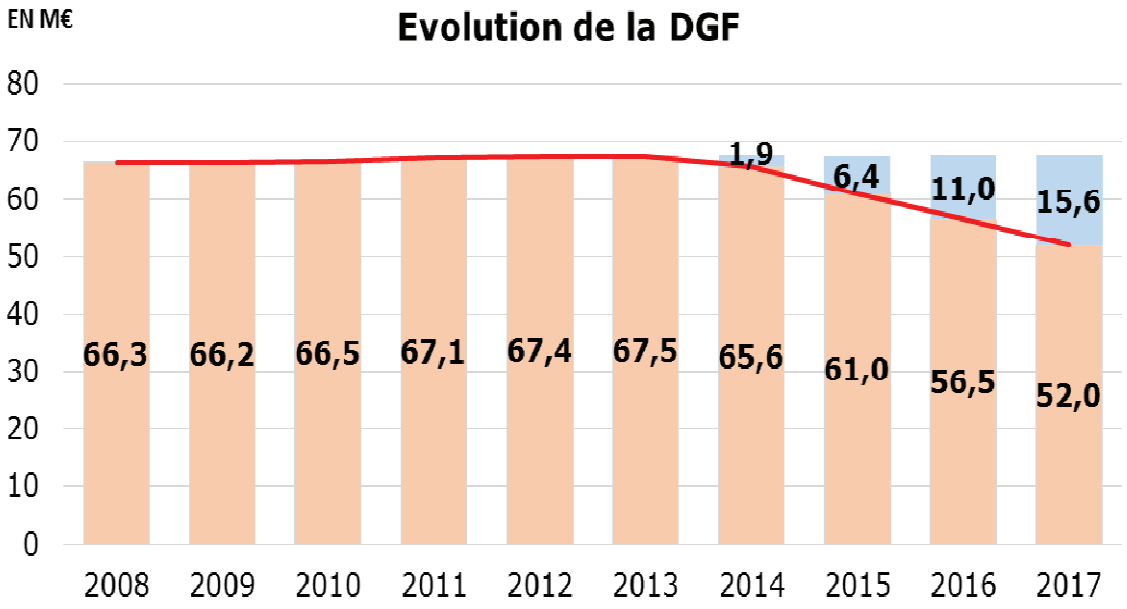

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

DE PLUS EN PLUS DE DEPARTEMENTS DANS L'IMPASSE BUDGETAIRE

- **Redistribution des compétences** par la Loi NOTRe :

Pour les Départements, le transfert de compétence transport s'est traduit par une nouvelle répartition de la CVAE au profit de la Région
(réduction de près de 52 % de la recette fiscale et de sa dynamique).

➢ **Une reconnaissance depuis 2013, par l'Etat, des difficultés financières des Départements mais un soutien insuffisant**

- **Renforcement de la péréquation** afin d'assurer un meilleur financement des AIS :
  - fonds de compensation péréqué (FCP – reversement par l'Etat des frais de gestion sur le foncier bâti);
  - fonds de solidarité en faveur des Départements en difficultés (FSD).
- **Fonds d'urgence :**

Nombre croissant de bénéficiaires : en 2013 : 23 départements, 10 en 2015 et **45 en 2016**

Diapo 3

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

UNE SITUATION DEGRADEE QUI SE CONFIRME A L'ECHELON NATIONAL POUR 2016 ET PLUS …

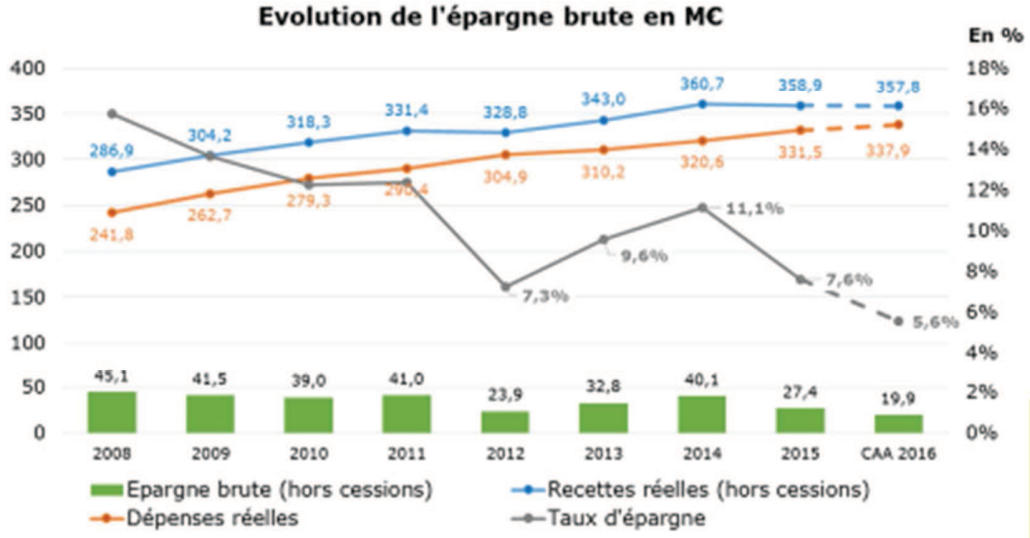

Diapo 4

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Une diminution des charges compressibles : Rapport de la CRC

« Conscient du dynamisme des dépenses sociales, le département a procédé, au cours de la période, à plusieurs changements en vue d'agir sur les dépenses compressibles. La chambre en a identifié six : »

- La renégociation des contrats informatiques et de téléphonie qui, en plus d'une réduction des prix, a permis d'obtenir un élargissement des services offerts;

- La remise à plat de la politique d'achats public en 2011 : économie potentielle annuelle estimée à 300 K€;

- L'adoption d'un nouveau contrat de chauffage comportant une clause d'intéressement à la réduction de la facture énergétique;

- La centralisation du recrutement des bureaux de contrôle agréés chargés des vérifications périodiques des installations techniques;

- Une révision des services et des méthodes de travail comme celle du service entretien des locaux;

- Un suivi attentif des dépenses de déplacements et de mission des agents (baisse de 3 % depuis 2010 et de 9,2 % depuis 2012).

Diapo 5

UNE SITUATION DEGRADEE QUI SE CONFIRME A L'ECHELON NATIONAL POUR 2016 ET PLUS …

➢ Tendances 2016 des Départements *(Source : Banque postale)*

La poursuite dans une moindre mesure de la dégradation des indicateurs financiers :

- une épargne brute encore orientée à la baisse,
- une croissance des dépenses de fonctionnement, bien qu'en ralentissement, un peu plus dynamique que celle des recettes, préservée par la bonne tenue des DMTO et un levier fiscal activé par 35 Départements,
- un nouveau repli des investissements (- 4,3 %).

➢ Et pour le Lot-et-Garonne : dans la même configuration

- une épargne en diminution de 7,5 M€ :
- malgré une décélération de l'évolution des dépenses de fonctionnement marquée par un effort de maîtrise (6,5 M€ soit + 1,9 % contre 3,4 % en 2015),
- une évolution négative des recettes pour la deuxième année consécutive (- 1,1 M€),
- une baisse des investissements de 2,3 M€ avec les reports (et 6,7 M€ hors reports).

Néanmoins, la collectivité réussit à préserver un résultat global de clôture de 13,6 M€.

Diapo 6

UN BUDGET 2017 CONTRAINT

➢ Un budget élaboré au regard des préconisations de la commission de redéfinition des politiques départementales

1. poursuite de la réduction des moyens de fonctionnement des services mise en œuvre depuis plusieurs années (une diminution de l'ordre de 2 % est escomptée), un effort supplémentaire sur le budget cabinet (- 5 %)

2. affirmation des efforts de maîtrise des dépenses de personnel - stabilisation à l'horizon 2018

Des efforts toutefois contrariés par diverses mesures règlementaires (évolution du point d'indice + 0,680 M€, démarche dite « PPCR », modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations. Estimation + 1,28 M€).

3. préservation du tissu associatif culturel et sportif :

Le montant des subventions est maintenu dans ces deux secteurs à un niveau proche de 4 M€

Diapo 7

UN BUDGET 2017 CONTRAINT

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

➢ Un budget élaboré au regard des préconisations de la commission de redéfinition des politiques départementales

4. priorisation de nos interventions sur nos compétences obligatoires
L'effet du recentrage sur nos dépenses obligatoires opéré en 2016 sera pleinement évaluable en 2017.

5. maintien du financement de l'aéroport jusqu'à l'achèvement de la ligne LGV Tours-Bordeaux

6. réévaluation du niveau d'intervention du Département dans le financement du SDIS (+ 2 %) complétée de la participation au programme de réhabilitation des casernes

Diapo 8

UN BUDGET 2017 CONTRAINT

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

➢ Un budget élaboré au regard des préconisations de la commission de redéfinition des politiques départementales

7. maintien du niveau d'investissement autour de 50 M€ et d'une évolution de la dette limitée à 10 M€

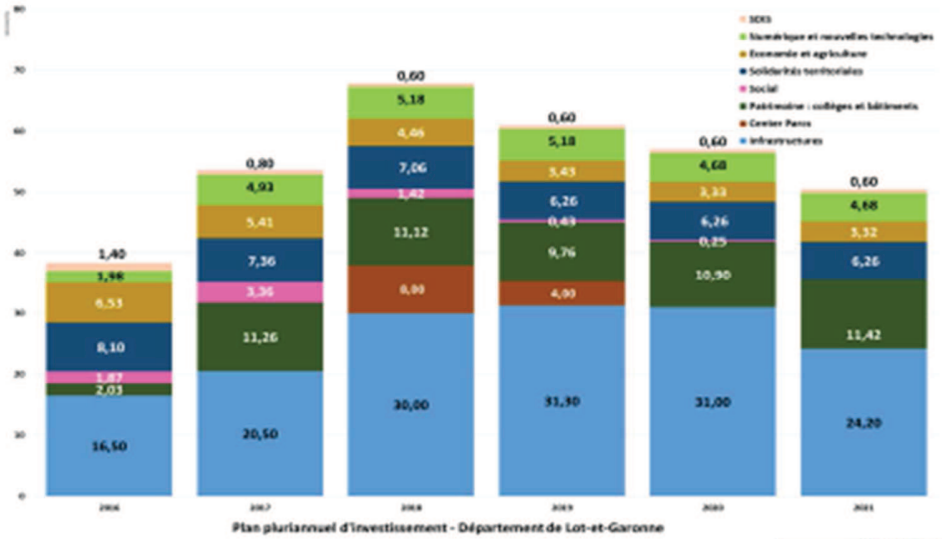

Plan pluriannuel d'investissement - Département de Lot-et-Garonne

Diapo 9

UN BUDGET 2017 CONTRAINT

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

➢ Un budget élaboré au regard des préconisations de la commission de redéfinition des politiques départementales

- **Deux axes majeurs :**

1. pas de recours au levier fiscal pour ne pas faire supporter aux Lot-et-Garonnais les impacts financiers d'une politique de solidarité nationale (8ème année consécutive)

2. progression contenue des dépenses sociales dont la hausse nette serait proche de 4 M€ liée à deux facteurs essentiels :
   - l'accueil régulier des mineurs non accompagnés
   - les impacts de la loi d'adaptation de la société au vieillissement

Un reste à charge brut des AIS encore très élevé estimé à 57 M€ dont 25,8 M€ pour le RSA (hors péréquation)

C'est pourquoi, au regard de la préconisation 2017 formulée à l'unanimité des membres par la commission de refondation, la collectivité s'engagerait à construire son budget 2017 sur la base de la seule compensation intégrale des dépenses du RSA par l'Etat.

Diapo 10

UN BUDGET 2017 CONTRAINT MAIS NEANMOIS REACTIF

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

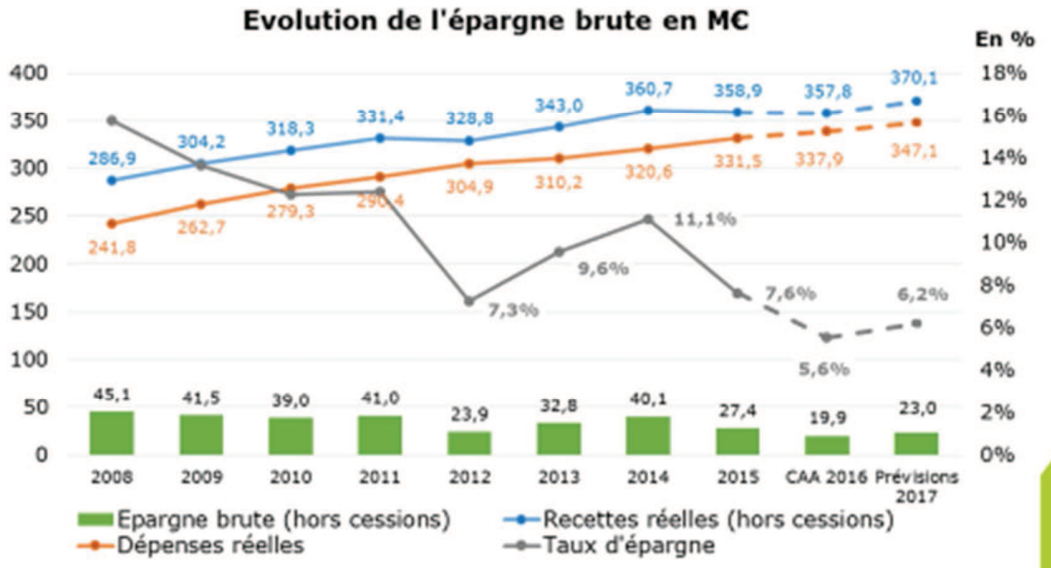

Diapo 11

Diaporama - cf. rapport n°4001

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Rapport annuel 2017 sur la situation en matière de développement durable

Débat d'orientation budgétaire
17 février 2017

1

Rapport annuel 2017 sur la situation en matière de DD
Eléments introductifs

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Philosophie / définition du RADD

Collectivités de plus de 50 000 habitants doivent produire un RADD depuis la **loi Grenelle II** du 12 juillet 2010

RADD présente **3 actions du volet territorial** et **3 actions du volet interne**
Prise en compte des 5 finalités et des 5 éléments déterminants d'une démarche de DD (définis par cadre de référence du Ministère)

2 programmes d'actions structurent la stratégie DD du Département depuis 2010
Pas d'obligation réglementaire pour le Département, mais réflexion en cours pour **formaliser un nouveau programme d'action cadre**

2

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les collèges accompagnés dans leur démarche DD

Du « 47 dans nos assiettes

Introduction de produits alimentaires « durables » - Mise en œuvre d'actions concrètes : buffets d'entrée, fromage à la coupe, travail sur la qualité des produits – Création d'un **groupement départemental d'achat**

Actions à venir pour le nettoyage des locaux

Réflexion menée en 2017 pour mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement : **concertation menée avec les principaux et gestionnaires des collèges**, pour mettre en place des expérimentations

Achats responsables

Le Département propose une expertise technique aux collèges : de nombreux **marchés intègrent des critères DD ou des clauses d'insertion**

Travaux dans les collèges

Travaux de rénovation, de grosses réparations et d'entretien réalisés annuellement
Les choix techniques sont guidés par la **réduction des consommations d'énergie et des émissions de GES**
le **recours aux énergies renouvelables** est priorisé

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Emissions de Gaz à Effet de Serre en Lot-et-Garonne

Ces émissions ont diminué de 9% en Lot-et-Garonne entre 1990 et 2012

Emissions de GES en Nouvelle-Aquitaine *(Source : AREC – année 2015)*

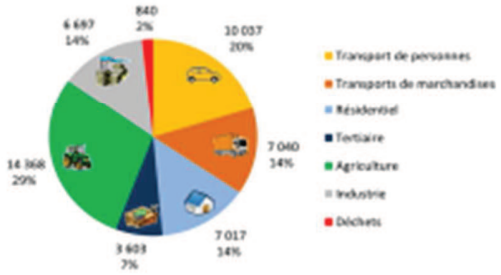

Principaux postes d'émissions :

- Agriculture (29%)
- Transports de personnes (20%)
- Transports de marchandises (14%)
- Résidentiel (14%)
- Industrie (14%)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les 3 actions présentées sur le volet territorial

- La citoyenneté
- L'insertion par l'activité économique
- La culture et le DD

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Citoyenneté

Volonté de travailler sur le « **bien vivre ensemble** », en appui sur le service Vie citoyenne et associative

Conseil départemental des Jeunes

Citoyenneté et **vivre-ensemble** au cœur du projet du mandat des nouveaux CDJ
Une **commission DD** pour sensibiliser les élus jeunes aux enjeux écologiques et pour faire émerger des **projets concrets**

Label des villes, villages, maisons et écluses fleuris

Actions qui garantissent un cadre de vie plus agréable – Notions de gestion de l'environnement, de l'utilisation raisonnée de produits chimiques et de gestion de l'eau prises en compte par le jury

Un tissu associatif dynamique

Plus de 8000 associations contribuent au dynamisme du département et à sa qualité de vie
Le Département soutiendra le monde associatif à hauteur de 345 000 € en 2017

Insertion par l'activité économique (IAE)

Engagement du Département en faveur de l'emploi et de l'insertion. L'insertion par le travail constitue un moyen efficace de lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle

L'IAE : une véritable filière pour la réinsertion sociale et professionnelle

28 structures conventionnées par l'Etat en 2016 en Lot-et-Garonne ; filière qui a employé 1700 personnes en 2015, soit 382 ETP

Interview de Michel Belair – Président de l'ARDIE 47

Travail d'ARDIE 47 pour développer les clauses d'insertion dans les marchés publics du territoire, notamment *via* une plateforme spécifique

Chiffres clés

L'accompagnement financier du Département sur le secteur de l'IAE est de l'ordre de 700 000 € par an
En France en moyenne chaque mois, 127 600 salariés ont travaillé en 2013 dans une structure de l'Insertion par l'Activité Economique

La culture et le DD

Les politiques culturelles contribuent à la **valorisation du patrimoine**, au développement et à l'**attractivité du territoire**. Certaines finalités du DD sont également « ciblées » : **épanouissement de tous les êtres humains**, **cohésion sociale et solidarité** entre territoire et entre générations

Un accompagnement ciblé des porteurs de projets culturels

L'**ancrage territorial** est l'un des 3 critères de notation des demandes de subvention : volonté de favoriser le **lien social**, développer les **activités de médiation culturelle** avec la population et les **activités d'éducation artistique et culturelle** avec le public scolaire

Les Nuits d'été

Temps fort de l'activité culturelle du Département ; mobilisation importante des habitants et des associations – Mise en valeur du patrimoine local

Garenne Partie

Liens forts entre culture et DD à la ville de Nérac. Objectifs de **démocratisation culturelle**, volonté de renforcer le lien social et de développer les projets intergénérationnels

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Chiffres clés dans la restauration collective

30% du volume des achats alimentaires des collèges sur le groupement d'achat agenais en 2016 concernent des denrées bio ou locales :
- 120 000 € d'achat de viande bovine locale ;
- 18 000 € d'achat de veau local ;
- 10 000 € d'achat de yaourt bio.

Le gaspillage alimentaire est passé de 30% à 20% en 2 ans, soit un gain de l'ordre de 100 000 €.

Des objectifs précis ont été définis, par exemple pour passer de 30% de déchets alimentaires en 2015 à 15% en 2019 (soit une économie attendue de 450 000 € par an)

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Les 3 actions présentées sur le volet interne

- La gestion différenciée des dépendances routières
- La gestion interne des déchets
- Vers une meilleure qualité de vie au travail

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Gestion différenciée des dépendances routières

Travail transversal pour une modification des pratiques selon les espaces et les zones des abords routiers. Objectifs : maintenir un réseau en sécurité, préserver la biodiversité et rationaliser les coûts

Valorisation des « déchets verts »

Volonté de collecter les herbes de fauche pour mise à disposition d'unités de méthanisation
Produits de bois (troncs, branchages) issus de l'entretien de voiries (élagage, abattage) valorisés

Utilisation du génie végétal

Interview de Fabien Roma : utilisation du génie végétal pour alternatives à l'enrochement

« Zéro phyto »

« Zones de non-traitement » définies en bordure de cours d'eau : initiative que les services de l'Onema souhaitent voir reprise dans d'autres départements

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

La gestion interne des déchets

Système de tri des déchets interne mis en place en 2013 sur les sites Jean-Bru et Saint-Jacques : papier, emballages et déchets résiduels

Des consignes de tri précises

Une 1ère étape au bureau, avec une poubelle pour les déchets non recyclables
Puis 13 points de collecte proposent : le conteneur « papier » et le conteneur « emballages »

Extension des consignes de tri

3 collectivités sont concernées depuis le 1er janvier 2016 par une extension des consignes de tri. Tous les emballages en plastique sont collectés : barquettes alimentaires, pots de yaourt, boîtes à œuf…

Recyclage des téléphones mobiles et des piles

Possibilité de déposer les téléphones mobiles usagés, en vue de leur ré-utilisation éventuelle
Système de collecte des piles usagées mis en place au 1er semestre 2017

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

Vers une meilleure qualité de vie au travail

Importance de rénover le sentiment d'utilité au travail, d'améliorer le bien-être et la qualité de vie au travail

Un questionnaire sur les conditions de travail des agents

Questionnaire transmis aux agents au 2ème semestre 2016 : reconnaissance du travail, sens du travail, latitude décisionnelle, exigences émotionnelles

Prévention des RPS

Principales orientations du plan d'actions en matière de prévention des RPS discutées lors du COPIL en décembre 2016 – programme d'action finalisé au 1er semestre 2017 en concertation avec les partenaires sociaux

Travail sur le management

Thématique identifiée comme prioritaire – définition d'une politique managériale et mise en œuvre au travers d'une charte du management

Diaporama n°3 - cf . rapport n° 9001

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

17/02/2017

SYNTHESE DU RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Période analysée : **2010-2014**

3 grands thèmes abordés :

- ✓ **L'implication du Département dans le développement économique du territoire**
- ✓ **La gestion des ressources humaines**
- ✓ **Les comptes, l'organisation budgétaire et la situation financière**

1 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

17/02/2017

L'implication du Département dans le développement économique du territoire

La CRC souligne ***« la très forte implication du département de Lot-et-Garonne dans le secteur du développement économique au sens large. »***

A la remarque indiquant que le Département « ne s'entoure pas toujours des assurances et garanties nécessaires », ***la collectivité a fait valoir son volontarisme et a porté à connaissance de la Chambre les éléments de nature à démontrer la sécurisation et l'effet levier de ses interventions.***

2 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

17/02/2017

La gestion des ressources humaines

La CRC note :

- **La baisse d'effectif entre 2010 et 2014**
- **Des dépenses de personnel « très largement inférieures aux moyennes de la strate. »**
- **Malgré ces mesures, la Chambre explique la hausse des dépenses de personnel sur la période par :**
  - L'intégration du personnel du parc routier (1,4 M€)
  - L'accroissement de la valeur des points d'indice
  - La revalorisation du SMIC
  - Le maintien de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat
  - Le rehaussement de nombreux taux de cotisation
  - La révision du régime indemnitaire
  - Le glissement vieillesse technicité.

3 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

17/02/2017

La gestion des ressources humaines

La CRC prend acte du choix de la collectivité de ***« s'engager dans un processus de stabilisation des dépenses de personnel d'ici à 2018 qui devrait entraîner une réduction de l'effectif de 5% ».***

« Sur le plan organisationnel, la chambre souligne, à nouveau, la nécessité d'accélérer la modernisation des outils et des méthodes de travail [...]. Des mesures récentes, en particulier la restructuration de la direction des ressources humaines et du dialogue social, la livraison d'un nouvel outil informatique et le déploiement de fiches de postes, devraient y concourir et donner les moyens à la collectivité d'approfondir la réflexion sur le niveau d'effectif. »

4 www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

17/02/2017

Les comptes, l'organisation budgétaire et la situation financière

« Entre 2010 et 2014, le département a réussi à dégager en permanence une capacité d'autofinancement disponible pour de nouveaux investissements égale à environ 6% des produits de gestion. »

« Les produits de gestion (+41,4 M€ durant la période) ont augmenté légèrement plus vite que les charges courantes (+40,8 M€) »

« Aucune modification du taux de la taxe du foncier bâti (TFB), seul impôt d'envergure dont le département fixe le taux n'est intervenue. »

5

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

17/02/2017

Les comptes, l'organisation budgétaire et la situation financière

La CRC note que la structure de la dette est pour elle saine avec un coût de dette peu élevé (3,2% en 2014) sans produit toxique, sans prix de remboursement et surtout ***« sans aucune échéance supérieure à la capacité d'autofinancement brut des dernières exercices. »***

La CRC note par ailleurs que :

- **notre volume d'investissement reste proche de la moyenne de la strate (195 € contre 197€)**
- **l'effort est « *supérieur à la moyenne en matière d'interventions indirectes (91€ contre 72€) et inférieur pour les interventions directes (104 € contre 126 €).* »**

6

www.lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE
Le Département Cœur du Sud-Ouest

17/02/2017

Conclusions de la CRC

La CRC souligne en synthèse la « ***fiabilité globale*** » des comptes.

« Même si le Lot-et-Garonne se classe dans le premier tiers des départements les plus endettés, à l'aune du ratio de dette par habitant, ni le niveau d'endettement, ni sa soutenabilité ne suscitent encore d'inquiétude… »

LISTE EMARGEMENT

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 FEVRIER 2017

M. BARRAL Bernard	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	Mme BONFANTI-DOSSAT Christine	M. BORDERIE Jacques	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre	M. CONSTANS Rémi	M. COSTES Pierre
M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie	M. GIRARDI Raymond
Mme GONZATO-ROQUES Christine	Mme HAURE-TROCHON Caroline	M. HOCQUELET Joël abs	Mme JOFFROY Catherine	Mme KHERKHACH Baya	Mme LABIT Marie	M. LACOMBE Nicolas

Mme LALAURIE Line	Mme LAMY Laurence	Mme LAURENT Françoise	M. LEPERS Guillaume	Mme MAILLOU Emilie	M. MASSET Michel	M. MERLY Alain
M. MOGA Jean-Pierre excusé	Mme PAILLARES Marylène	Mme SALLES Marie-France	Mme SUPPI Patricia	Mme TONIN Valérie	Mme VIDAL Hélène	M. CAMANI Pierre Président du Conseil départemental

Fait le - 3 AVR. 2017

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI

La Secrétaire de séance

Clémence BRANDOLIN-ROBERT

Imprimé en avril 2017
Dépôt légal – Avril 2017

Certifié conforme :

Le Président du Conseil départemental,
Sénateur de Lot-et-Garonne

Pierre CAMANI